HISTOIRE

DES

TROUBADOURS

DU VIVARAIS

DU GÉVAUDAN ET DU DAUPHINÉ

PAR

HENRY VASCHALDE

Lauréat de plusieurs Sociétés savantes

PARIS

MAISONNEUVE ET CH. LECLERC, ÉDITEURS

25, QUAI VOLTAIRE, 25

1889

—

Tous droits réservés.

HISTOIRE DES TROUBADOURS

DU VIVARAIS

DU GÉVAUDAN ET DU DAUPHINÉ

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

L'HOMME NE VIT PAS SEULEMENT DE PAIN
VH

HISTOIRE

DES

TROUBADOURS

DU VIVARAIS

DU GÉVAUDAN ET DU DAUPHINÉ

PAR

HENRY VASCHALDE

Lauréat de plusieurs Sociétés savantes

PARIS

MAISONNEUVE ET CH. LECLERC, ÉDITEURS

25, QUAI VOLTAIRE, 25

1889

—

Tous droits réservés.

C.I.D.D.
BÉZIERS

382940

CAB 3055

A/178452

INTRODUCTION

LES *anciens poètes provençaux, connus sous le nom de* Troubadours, *nom vraiment digne du génie, puisqu'il exprime le talent de* trouver, *d'inventer, en un mot le génie même, fleurirent dès le douzième siècle, lorsque la barbarie et l'ignorance dominaient encore en Europe. Souverains, grands seigneurs, chevaliers, dames illustres, ecclésiastiques et moines, bourgeois et artisans; libertins ou dévôts, enthousiastes en amour ou en superstitions, flatteurs ou satiriques, moralistes ou licencieux : c'est ce qui forme la chaîne des troubadours.*

Plusieurs ont eu des aventures mémorables, entre autres Guillaume de Balazuc et Guillaume de Saint-Didier ; quelques autres ont pris part aux évènements de leur siècle et les ont chantés avec intérêt. Les uns, comme la comtesse de Die, expriment tous les trans-

ports de l'amour; les autres, tels que le comte de Poitiers, se livrent à la fureur martiale. Aimeri de Peguillan, Folquet de Romans et Pons de Capdueil excitent, par leurs vers, les peuples et les rois à s'armer pour la délivrance du Saint-Sépulcre, et pour le venger de la profanation des infidèles. Pons de Capdueil donne l'exemple; il fait partie de la troisième croisade et paie de sa vie son zèle et son enthousiasme. D'autres marchent eux-mêmes à la suite des armées de la croix; ils passent en Syrie ou dans la Palestine; et là, soldats au jour des dangers, ils célèbrent ensuite par des chants héroïques les victoires et les triomphes des chrétiens. Pierre Cardinal et le moine de Montaudon peignent les mœurs et invectivent contre les désordres. Quelques-uns enfin, comme Garin Le Brun, traitent même de philosophie.

Les ouvrages des troubadours sont précieux, en ce que les mœurs s'y trouvent peintes au naturel, mieux que dans aucun autre monument de ces siècles peu connus. Nos anciens faiseurs de chroniques, nourris au sein des ténèbres et des préjugés du cloître, ne savaient, en général, que narrer longuement les faits publiés, mêlés de bruits populaires et souvent de légendes ridicules; ils dégradaient l'histoire; ils ne la connaissaient point. Mais les poètes étaient naturel-

lement les peintres de la société. Ce qu'ils voyaient, ce qu'ils entendaient, les coutumes, les modes, les opinions dominantes, les passions modifiées en tant de manières, devenaient, sans qu'ils pensassent à instruire la postérité, le fond et l'ornement de leurs pièces.

Les troubadours contribuèrent beaucoup à l'accroissement de la galanterie dans la société et à la célébrité de ses triomphes. Presque tous se dévouèrent au culte des dames, les uns par sentiment, les autres par ostentation, plusieurs par intérêt ; car c'était le chemin de la fortune, et les dames, jalouses d'un encens qui semblait éterniser leurs charmes, ne manquaient pas de favoriser le poète adorateur. La passion et la flatterie fécondèrent également le parnasse provençal (1).

Les poésies des troubadours étaient presque toutes du genre lyrique ; quelques-unes, telles que les épîtres, nouvelles ou contes, etc., étaient lues ou récitées. Les troubadours joignaient assez généralement l'art du chant et de la déclamation au talent de composer des vers et de la musique : poètes voyageurs, la citole ou la harpe en sautoir, ils allaient de cours en cours, de châteaux en châteaux, et partout accueillis, partout honorés, ils charmaient leurs hôtes illustres par des

(1) *L'abbé Millot*, Histoire littéraire des Troubadours, *T. I. Discours préliminaire.*

chansons gracieuses ou des récits brillants, et recevaient à la fois les faveurs et les récompenses que leur prodiguaient les rois, les seigneurs et les dames.

Divers passages des détails biographiques, qui précèdent dans quelques manuscrits les pièces des troubadours, attestent qu'ils composaient eux-mêmes des airs pour leurs poésies, qu'ils les chantaient en s'accompagnant quelquefois avec la viole ou tout autre instrument, et qu'ils lisaient ou récitaient les pièces qui ne devaient pas être mises en musique.

Ainsi Pons de Capdueil « savait bien composer, bien jouer de la viole et bien chanter (1) ».

Les troubadours ont souvent employé les noms génériques de vers *et de* chanson *pour désigner un très grand nombre de leurs compositions ; mais la* chanson *était nécessairement divisée en couplets, et ce titre s'appliquait particulièrement aux pièces dont l'amour ou la louange faisaient la matière, et qui devaient être chantées.*

Ils donnèrent le nom de PLANH, complainte, *à leurs pièces dans lesquelles ils célébraient la mémoire d'une amante, d'un ami, d'un bienfaiteur, ou déploraient des calamités publiques.*

(1) « *Sabia ben trobar e ben viular et ben cantar.* » Raynouard, *T. II, p. 156.*

« *Pons de Capdueil, inconsolable de la mort de sa dame, la belle Azalaïs de Mercœur, exhale son désespoir dans une tendre complainte, et passant ensuite outre-mer, il anime le zèle des croisés par ses exhortations et par son exemple, et trouve dans une mort glorieuse la fin de sa douleur (1).* »

La tenson *était une pièce en dialogue, dans laquelle ordinairement deux interlocuteurs défendaient tour à tour et par couplets de même mesure et en rimes semblables, leur opinion contradictoire sur diverses questions d'amour, de chevalerie, de morale, etc.*

Le sirvente, *pièce satirique, devint une arme redoutable avec laquelle les troubadours attaquaient leur ennemis personnels, ou poursuivaient sans ménagement les rois, le clergé, la noblesse, les femmes, la bourgeoisie. Ils accusaient la dépravation, la cupidité, l'égoïsme qui dégradaient plus ou moins chaque classe de la société. Ils poursuivaient les auteurs des discordes civiles, ils blâmaient les actes des souverains et de la cour de Rome, ils frondaient les entreprises des seigneurs, ils cherchaient à réprimer tout ce qui tendait à troubler l'ordre et le repos public. La franchise sévère et quelquefois hardie des troubadours, dans leurs*

(1) *Raynouard*, Choix des poésies originales des Troubadours, *T. II, p. 181.*

sirventes, *donna souvent des leçons utiles à leurs contemporains, dont ils dénonçaient hautement les erreurs, les excès et les vices.*

Parmi les pièces des troubadours, il y a le descort, *qui signifie « discordance » : il fut appliqué aux pièces irrégulières qui n'avaient pas à chaque couplet, comme la plupart de leurs pièces, des rimes semblables, un même nombre de vers, ou une mesure égale.*

Selon les notes biographiques des manuscrits, le premier descort *fut composé par Garin d'Apchier (1).*

Puis viennent les pastorelles, *les* aubades *et les* rondes.

C'est en Italie surtout que brillèrent les troubadours. La cour du marquis de Montferrat, Florence, Venise, Mantoue, Gênes et d'autres villes, se glorifiaient d'en avoir produit ou attiré quelques-uns. On compte parmi des Italiens illustres un Malaspina, un Giorgi, un Calvo, un Cigala, un Doria, un Sordel, etc., dont les pièces, en général, annoncent une supériorité de talent qui présageait de plus grandes choses. Nos Provençaux frayèrent la route aux Italiens, leur fournirent et les modèles à imiter et

(1) *Raynouard,* Choix des poésies originales des Troubadours, *T. II, p. 225.*

l'instrument à mettre en œuvre. Mais la destinée de ceux-ci était de servir eux-mêmes de modèles dans la carrière poétique, après que d'autres leur auraient appris à y faire le premier pas; et rien n'est plus glorieux aux troubadours que d'avoir eu de tels disciples, qui cependant devaient bientôt les surpasser.

En effet, le Dante, à la fin du treizième siècle, donna l'essor du génie à la langue italienne. Dès ce moment, on la vit supérieure au provençal. « Pétrarque parut, l'amour l'inspira, et sous le ciel même de Provence, il fit entendre des sons si mélodieux, des vers si élégants; en un mot, il éclipsa tellement les troubadours, que leur nom, leur langage et leurs poésies disparurent presque entièrement aux yeux de l'Europe » (1).

Les troubadours finissent dans le quatorzième siècle. La guerre des Albigeois, qui avait ravagé les pays où ils florissaient, leur porta un coup fatal.

Rendons-leur cette justice : « Ils ont tiré l'Europe d'un fatal engourdissement; ils ont ranimé les esprits qui paraissaient morts ; en les amusant, ils les ont fait penser. Par des sentiers émaillés de fleurs champêtres, ils les ont mis sur la voie de la raison, de la perfection même; et tel est l'enchaînement des choses

(1) *Millot*, Loc. cit.

humaines, qu'à cette première cause presque inconnue on peut attribuer les plus grands effets. Toute révolution dans l'esprit humain mérite d'exercer une curiosité attentive; et les principes de la révolution le méritent pour le moins autant que ses progrès. A cet égard combien les Troubadours ne doivent-ils pas nous intéresser ? »

Nous avons adopté l'ordre chronologique pour le placement des notices qui composent notre ouvrage.

Nous devons une explication au sujet des vignettes dont il est illustré.

Les manuscrits provençaux de la Bibliothèque Nationale et du Vatican sont ornés de miniatures coloriées sur fond d'or, représentant les troubadours; ordinairement c'est la première lettre (très grande) de la première pièce. Vers la fin du siècle dernier, ces belles miniatures ont été scrupuleusement reproduites par la gravure. Il y a une vingtaine d'années, nous avons eu la bonne fortune de pouvoir nous procurer ce recueil de vignettes des troubadours, devenu excessivement rare, presque introuvable; c'est ce qui nous a permis de faire reproduire en fac-simile *les portraits des troubadours du Vivarais, du Gévaudan et du Dauphiné, dont nous publions aujourd'hui l'histoire.*

—×—

I

Ms. du Vatican N.° 3204.

La Comtesse de Die

LA COMTESSE DE DIE

Les historiens ne nous transmettent, sur ce troubadour du XIIe siècle, que des renseignements vagues et souvent contradictoires. Nostradamus, le vieux biographe des troubadours (1), donne à entendre que la comtesse de Die fut la maîtresse de Guillaume Adhémar, contemporain du moine de Montaudon, qui florissait à la fin du XIIIe siècle, ainsi que le prouve son sirvente publié par Raynouard (2). Or, la comtesse était certainement morte depuis plus d'un siècle.

Chorier (3) dit « qu'Alix, comtesse de Die,

(1) *Les vies des plus célèbres et anciens poètes provençaux qui ont floury du temps des anciens comtes de Provence,* par Jean de Nostre Dame. Lyon, 1575.

(2) *Choix des poésies originales des Troubadours,* T. IV, p. 368.

(3) *Histoire générale du Dauphiné,* T. II, p. 76.

fut ce qui resta de plus éclatant de cette illustre race des comtes de Diois. Elle était fille unique d'Isoard II, dernier comte de Die ; nièce de Remond de Baux, prince d'Orange, mari d'Estiennette, fille de Gilbert II, comte de Provence. Sa mère ayant quitté le Diois, elle la suivit. Leur naissance et leur mérite leur donnèrent le rang qui leur était dû dans la cour du comte Ildefonse II. Ce prince, qui régnait en Provence, avait épousé Garcenne, fille de Guillaume V, comte de Forcalquier, et, par ce mariage, la comtesse de Die était entrée dans son alliance.

« Son esprit était excellent, sa bonté ne l'était pas moins ; mais sa vertu était si pure qu'elle était la gloire de l'un et de l'autre.

« On parlait de marier Alix au comte d'Ambrunois ; cette nouvelle fut un coup mortel pour Guillaume Adhémar, qui était devenu amoureux de la comtesse. Il tomba gravement malade. Alix apprit qu'elle en était la cause ; elle alla le voir pour tâcher de guérir son esprit, dont le mal avait passé au corps.

« Adhémar, à qui il ne restait plus qu'un souffle de vie, lui dit d'une voix mourante : *« que « sa mort lui était bien douce, puisqu'il avait le*

« bonheur de mourir pour elle et auprès d'elle. Ma- « dame, que la mort m'est favorable, puisqu'elle me « donne la liberté de vous dire que j'ai osé vous « aimer. » Il lui prit la main, la baisa et, élevant les yeux vers elle, il rendit le dernier soupir.

« La comtesse fut touchée de cette mort si extraordinaire ; elle résolut de ne plus goûter de joie et de haïr la vie. Elle s'ensevelit dans un monastère de Tarascon. Sa mère fit rendre à Adhémar tous les honneurs qui étaient dus à un homme si recommandable par son esprit et si merveilleux par son amour. Alix ne lui survécut que de quelques mois seulement. »

Telle est la façon charmante dont Chorier a répété le roman imaginé par Nostradamus, et que l'*Histoire littéraire de la France* a reproduit très sérieusement (1).

Le grave Larousse (2) n'est pas plus exact, du moins à la fin de sa notice. Après avoir dit que la comtesse « épousa Guillaume de Poitiers et conserva, après son mariage, le titre du comté de Die », il termine par ces lignes : « Une autre femme, poète du même nom, qu'on croit la fille

(1) T. XV, p. 446.
(2) *Dictionnaire du XIXe siècle.*

de la précédente, fut aimée par Guillaume d'Adhémar. La douleur que lui fit ressentir la mort de son amant fut si vive qu'elle s'enferma dans un couvent de Tarascon, où elle ne tarda pas à mourir de chagrin. »

L'abbé Millot (1) a victorieusement réfuté « les fables de Nostradamus » au sujet de la comtesse de Die, que presque « tous nos écrivains dauphinois modernes ont adoptées aveuglément. Quelques-uns veulent voir en elle, dit Chorier, cette mystérieuse comtesse de Marsanne, dont il est parlé dans une légende chevaleresque relative à l'établissement de la maison de Poitiers en Dauphiné (2). »

D'après une courte notice, insérée dans l'un des plus anciens manuscrits des poésies des troubadours (*Bibliothèque du Vatican, n° 3204*), notice qui doit jouir d'une grande autorité, car elle est en langue romane et paraît remonter à une époque fort reculée, « la comtesse de Die était une dame aussi « bonne que belle : elle épousa Guillaume de « Poitiers et s'énamoura de Rambaud d'Orange « pour lequel elle fit maints bons vers. »

(1) *Histoire littéraire des Troubadours*, T. 1er, p. 161.
(2) Rochas, *Biog. du Dauphiné*. Paris, 1856, T. 1er, p. 357.

« La comtessa de Dia si fo moiller d'EN Guillem de Peitius, bella dompna e bona ; et enamouret se d'EN Raembaut d'Aurenga, e fetz de lui mains bons vers. Et aqui sont escriutas de las soas chansos (1). »

Raynouard (2) nous apprend, d'après Nostradamus, que la comtesse de Die figurait au nombre des dames composant la cour d'amour de Digne et de Pierrefeu, en Provence, vers 1156.

« En rapprochant ces deux données, on peut supposer, avec quelque vraisemblance, que le Guillaume de Poitiers, dont elle devint la femme, est le même qui obtint en 1168, de l'empereur Frédéric, diverses concessions dans l'étendue de l'évêché de Die, concessions révoquées ensuite par une bulle du 3 des cal. d'août 1170. Vouloir aller au delà de cette probabilité serait s'égarer dans un dédale d'inextricables conjectures. » (3)

Nous sommes absolument de l'avis du biographe dauphinois.

Les manuscrits nous ont laissé quatre pièces de vers ou chansons, adressées par la comtesse de

(1) Raynouard, *Choix des poésies orig. des Troub.*, T. V, p. 123.
(2) *Choix des poésies originales des Troubadours*, T. II, p. XCII.
(3) Rochas, *Biographie du Dauphiné*, T. Ier, p. 355.

Die à Rambaud d'Orange, et qui ont été publiées par Raynouard. Nous allons commencer par donner la première, qui figure dans le précieux manuscrit du Vatican, nº 3204, et dont la première lettre est un grand A, dans lequel notre troubadour est représenté en miniature coloriée sur fond d'or. Cette miniature est reproduite en gravure en tête de cette notice.

La comtesse se félicite d'avoir trouvé dans Rambaud un chevalier plein de mérite. Elle ne craint pas qu'on le sache, et on ne doit pas craindre, dit-elle, qu'elle fasse faute avec lui.

Ab joi et ab joven m'apais,
E jois e jovens m'apaia,
Quar mos amics es lo plus guais ;
Per qu'ieu sui cuendeta e guaia ;
E pois ieu li sui veraia,
Be i staing qu'el me sia verais ;
Qu'anc de lui amar no m'estraia.
Ni ai en cor que m n'estraia.

Mout mi platz, quar sai que val mais,
Sel qu'ieu plus dezir que m'aia ;
E sel que primiers lo m'atrais
Dieu prec que gran joi l'atraia ;

E qui que mal l'en retraia
Non creza fors so qu'el retrais.
Qu'om cuoill mantas vetz los balais
Ab qu'el mezeis se balaia.

Domna que en bon pretz s'enten
Deu ben pansar s'entendensa
En un pro cavallier valen :
Pois ill conois sa valensa,

Que l'aus amar a presensa ;
E domna pois am a presen,
Ja pois li pro ni li valen
Non diran mas avinensa.

Qu'ieu n'ai chauzit un pro e gen,
Per cui pretz meillura e gensa,
Larc et adreg e conoissen,
On es sens e conoissensa :

Prec li non aia entendensa,
Ni hom no'l puesca far crezen
Qu'ieu fassa vas lui faillimen,
Sol non trob en lui faillensa.

Amicx, la vostra valensa
Sabon li pro e li valen ;
Per qu'ieu vos quier de mantenen,
Si us platz, vostra mantenensa. (1)

(1) Raynouard, *loc. cit.*, T. III, p. 23.

Rambaud fit des infidélités à la comtesse comme à tant d'autres dames. Elle en fut au désespoir : il tâcha de la consoler par des vers, où il feint un repentir que sa conduite devait rendre plus que douteux.

Après avoir déclamé contre elle, il lui demanda pardon, s'excusant sur l'excès de son amour et de son chagrin, qui lui tournent la tête : « Beauté « que j'ai trahie, j'implore votre clémence.... « rien ne peut la fléchir.... Cependant Dieu « pardonna au bon larron. »

Domna, cel que es jutgaire
Perdonet gran forfaitura
A cel, so ditz l'escritura,
Que era trachers e laire.

Voici une tenson, entre la comtesse et son infidèle chevalier, qu'on pourrait en quelque sorte regarder comme une imitation du charmant dialogue d'Horace avec Lydie : *Donec gratus eram tibi,* etc.

La comtesse reproche à Rambaud de n'être « pas un loyal amant, puisqu'il ne partage point « avec elle les inquiétudes de l'amour. »

Amicx, ab gran cossirier
Sui per vos et en greu pena,
E del mal qu'ieu en suffier
No cre que vos sentatz guaire ;
Doncx, per que us metetz amaire
Pus a me laissatz tot lo mal ?
Quar abduy no'l partem egual.

Rambaud répond « qu'il en porte au contraire « tout le poids lui seul ».

Domna, amors a tal mestier,
Pus dos amicx encadena,
Qu'el mal qu'an e l'alegrier
Senta quecx a son veiaire ;
Qu'ieu pens, e no sui guabaire,
Que la dura dolor coral
Ai eu tota a mon cabal.

« Ah ! si vous en portiez seulement le quart, « vous sentiriez combien je suis malheureuse. »

Amicx, s'acsetz un cartier
De la dolor que m malmena
Be viratz mon encombrier ;
Mas no us cal del mieu dan guaire,
Que quan no m'en puesc estraire,

Cum que m'an, vos es cominal
An me ben o mal atretal.

« Ce sont les mauvaises langues, dit Rambaud, « qui m'empêchent d'être auprès de vous. »

Domna, quar yst lauzengier
Que m'en tout sen et alena,
Son vostr'anguoyssos guerrier
Lays m'en, non per talan vaire,
Quar no us sui pros, qu'ab lor braire
Vos an bastit tal joc mortal
Que no y jauzem jauzen jornal.

« Puis-je vous savoir gré de ne pas me voir « par un tel motif? Si vous continuez d'être plus « occupé que moi de ce qui pourrait nous nuire, « je vous croirai plus scrupuleux que les religieux « hospitaliers. »

Amicx, nulh grat no us refier.
Quar ja'l mieus dans vos refrena
De vezer me que us enquier;
E, si vos faitx plus guardaire
Del mieu dan qu'ieu no vuelh faire,
Be us tenc per sobre plus leyal
Que no son silh de l'Espital.

« Vous n'avez perdu que du sable, réplique « Rambaud, moi, je perds de l'or. Oui, je le jure « par saint Martial, je n'aime personne au monde « tant que vous. »

Domna, ieu tem a sobrier,
Qu'aur perdi, e vos, arena,
Que per dig de lauzengier
Nostr'amor tornes en caire,
Per so dey tener en guaire
Trop plus que vos per sanh Marsal,
Quar etz la res que mais me val.

« Non, vous n'êtes plus à moi. De chevalier, « vous vous êtes fait changeur (1). »

Amicx, tan vos sai lauzengier
E fait d'amorosa mena
Qu'ieu cug que de cavalier
Siatz devengutz camjaire ;
E deg vos o ben retraire,
Quar ben paretz que pessetz d'al.
Pos del mieu pensamen no us cal.

« Que jamais je ne porte d'épervier, s'écrie « Rambaud, que je ne chasse jamais, si depuis

(1) Jeu de mots pour lui reprocher le changement.

« que vous m'avez donné votre cœur, j'en aime « une autre. »

Domna, jamais esparvier
No port, ni cas ab cerena,
S'anc pueys que m detz joi entier
Fuy de nulh'autra enquistaire ;
Ni no suy aital bauzaire ;
Mas per enveia'l deslial
M'o alevon e m fan venal.

Amicx, creirai vos per aital,
Qu'aissi us aya tos temps leyal.

Domna, aissi m'auretz leyal,
Que jamais non pensarai d'al. (1)

Dans les deux envois, ils protestent alternativement : Rambaud, d'être toujours loyal ; son amante, de le croire toujours tel. Leurs diverses pièces nous montrent pourtant qu'ils ne se piquaient guère de fidélité l'un pour l'autre.

Les médisants n'épargnaient pas, sans doute, Rambaud, car dans une de ses pièces il les attaque avec chaleur. « Ils se font un jeu de détruire les

(1) Raynouard, *loc. cit.*, T. II, p. 188.

« personnes qui ont le plus de fidélité et de « droiture. Ils se plaisent à mettre les amants « dans la peine, comme le fait madame Lobata. »

Qu'els plus pros e'ls plus galaubiers
Vei de lauzengiers presentiers
E pes mi d'ome qu'a amat,
Com pot far amador irat ;
Mas ges, qui qu'en crit ni 'n glata,
Non amon tut sil qu'an baisat,
So sap mi dons NA Lobata.

« Quelques-uns veulent faire les agréables : ils « le sont, comme le feutre ressemble à la soie, « et le cuir à l'écarlate. Ils m'empêchent de « déclarer mon amour. »

Tal cug esser cortes entiers
Q'es vilans dels quatre ladriers
Et a' l cor dins mal enseignat,
Plus que feutres sembla sendat,
Ni cuers vielhs bon' escarlata,
No sabon mas que s van trobat
E quecx, quo s pot, calafata.... (1)

(1) Raynouard, *loc. cit.*, T. V, p. 409.

Sa maîtresse, probablement, craignait peu les propos malins. Mécontente de sa réserve, qu'elle prenait pour de la froideur et de l'indifférence, elle rompit avec lui. Rambaud s'en plaint dans trois de ses pièces.

« Amour, dit-il, faudra-t-il que je meure dans « tes mains, frais, jeune et plein de santé ? Oui, « quoi que tu fasses, je me livre tout entier à « toi, et pour toujours. Si tu me traites avec tant « de rigueur, malgré tant de soumission, que « ferais-tu si j'étais insolent et perfide ?...»

« Il veut, sur le champ, composer en rimes « *subtiles* une chanson pour l'infidèle. Jamais il ne « s'en détachera, malgré ses rigueurs. Hélas ! le « verre ne se casse pas plus aisément qu'amour « se rompt et se brise. Cependant, il n'aimera pas « une autre dont il serait bien reçu. »

La constance en pareil cas aurait tenu du prodige. Rambaud en était incapable. Il annonce lui-même son changement :

« Cette belle que j'aimais tant m'a trompé ; « elle m'a congédié pour un autre qui a eu le « profit de la chasse. J'abandonne mon infidèle, « avec sa fausseté et son nouvel ami. Je me con- « sacre à une dame incapable de tromperie et

« dont je ne cesserai jamais d'être amoureux,
« quand je devrais en perdre Orange (1). »

Ses plaintes recommencent avec plus d'amertume. Dans un moment d'humeur, causé sans doute par la légèreté de sa belle, Rambaud fit une violente satire contre les femmes, dans laquelle il conseille « les coups de poings sur le nez » pour faire rentrer le beau sexe dans le devoir.

Comment concilier une pareille grossièreté avec le respect religieux des chevaliers pour les dames? Ailleurs, notre troubadour dit qu'il a perdu le plus grand des biens. La comtesse de Die exprime d'une façon bien différente la douleur que lui cause l'infidélité de son amant volage. Là, c'est de l'exagération ou de l'artifice; ici, du naturel et du sentiment. Sa chanson est appelée par Raynouard un des chefs-d'œuvre de l'élégie amoureuse.

« Le sujet de mes chants sera pénible et dou-
« loureux, dit-elle. Hélas! j'ai à me plaindre de
« celui dont je suis la tendre amie; je l'aime plus
« que chose qui soit au monde; mais auprès de
« lui, rien ne me sert, ni merci, ni courtoisie, ni

(1) Millot, *loc. cit.*, T. Ier, p. 167.

« ma beauté, ni mon mérite, ni mon esprit. Je « suis trompée, je suis trahie comme si j'avais « commis quelque faute envers lui. »

A chantar m'er de so qu'ieu no volria,
Tan me rancur de sel cui sui amia ;
Quar ieu l'am mais que nulha res que sia ;
Vas lui no m val merces ni cortezia,
Ni ma beutatz, ni mos pretz, ni mos sens ;
Qu'en aissi m sui enganada e trahia,
Cum s'ieu agnes vas lui fag falhimens.

« Ce qui du moins me console, c'est que je ne « vous manquai jamais en rien, ô cher ami, dans « aucune circonstance ! Je vous ai toujours aimé, « je vous aime encore plus que Seguin n'aima « Valence. Oui, je me complais à penser que je « vous surpasse en tendresse, ô cher ami ! comme « vous me surpassez en brillantes qualités. Mais « quoi ! vos discours et vos manières sont sévères « envers moi, tandis que toutes les autres per- « sonnes trouvent en vous tant de bonté et de « politesse ! »

D'aiso m conort quar anc non fils falhensa,
Amicx, vas vos, per nulha captenensa ;

Aus vos am mais no fetz Seguis Valensa ;
E platz mi fort que ieu d'amor vos vensa,
Lo mieus amicx, quar etz lo plus valens ;
Mi faitz orguelh en digz et en parvensa,
Et etz humils vas totas autras gens.

« Oh ! combien je suis étonnée, cher ami, que « vous affectiez envers moi cette sévérité : pour- « rais-je n'en être pas affligée ? Non, il n'est pas « juste qu'une autre dame m'enlève votre cœur, « quelles que soient pour vous ses bontés et ses « manières. Ah ! souvenez-vous du commen- « cement de notre amour ; Dieu me garde que « la cause d'une rupture vienne de moi ! »

Be m meravil cum vostre cors s'orguelha,
Amicx, vas me, don ai razon que m duelha :
E non es dregz qu'autra domna ut mi tuelha
Per melha re que us fassa ni us acuelha.
E membre vos qual fo'l comensamens
De nostr'amor : ja dame dieus non vuelha
Qu'en ma colpa sia'l departimens.

« Le grand mérite que vous avez, la haute « puissance qui vous entoure, me rassurent. Je « sais qu'aucune dame de ces contrées ou des

« contrées lointaines, si elle veut aimer, fait, en « vous préférant, le choix le plus honorable ; « mais, ô cher ami, vous vous connaissez en « amour ; vous savez quelle est la femme la plus « sincère et la plus tendre : souvenez-vous de nos « accords !

Proessa grans qu'en vostre cor s'aizina,
E lo rics pretz qu'avetz m'en atahina ;
Q'una non sai loindana ni vezina
Si vol amar vas vos no si'aclina :
Mas vos, amicx, etz ben tan conoissens
Que ben devetz conoisser la plus fina :
E membre vos de nostres covinens.

« Je devrais compter sur mon mérite et sur « mon rang, sur ma beauté, encore plus sur mon « tendre attachement ; aussi je vous adresse, cher « ami, aux lieux où vous êtes, cette chanson, « messagère et interprète d'amour ; oui, mon « beau, mon aimable ami, je veux connaître pour- « quoi vous me traitez d'une manière si dure, si « barbare ? Est-ce l'effet de la haine ? est-ce l'effet « de l'orgueil ?

Valer m degra mos pretz e mos paratges,
E ma beutatz, e plus mos fis coratges ;

Per qu'ieu vos man, lai on es vostr'estatges,
Esta chanso que me sia messatges ;
E vuelh saber, lo mieus belhs amicx gens,
Per que m'etz vos tan fers ni tan salvatges :
No sai si s'es orguelhs o mals talens.

« Je recommande à mon message de vous « faire souvenir combien l'orgueil et la dureté « deviennent quelquefois nuisibles. »

Mas tant e plus vuelh que us diga'l messatges
Que trop d'orguelh fai mal a manthas gens (1).

« Je ne crois pas, dit Raynouard, que jamais l'élégie amoureuse ait mis autant de grâce et d'abandon à exprimer une affection aussi tendre et aussi passionnée. C'est le sentiment le plus vrai, le plus exquis qui a dicté cette pièce. J'avoue que j'ai essayé vainement d'en offrir une traduction ; le sentiment, la grâce ne se traduisent pas ; ce sont des fleurs délicates, dont il faut respirer le parfum sur la plante ; leur odeur s'exhale, leur éclat se ternit à l'instant qu'on les détache de la tige maternelle.

(1) Raynouard, *Choix des poésies originales*, T. III, p. 22.

« Que l'on compare cette pièce avec celle de Sapho, et l'on aura une juste idée du caractère de la littérature classique et du caractère de la littérature que créèrent les troubadours. L'amante de Phaon cède à l'entraînement de l'amour, mais de l'amour tel qu'une femme l'éprouvait dans ces temps où la sensibilité était toute matérielle, où la civilisation n'admettait point encore les femmes à faire l'ornement de la société. L'amante du chevalier parle un autre langage ; c'est le cœur seul qui s'abandonne ; sa sensibilité est toute intellectuelle. Cette femme, aussi tendre que passionnée, ne demande à l'amour que l'amour même (1). »

Comme Rambaud restait probablement insensible aux tendres reproches de la comtesse, elle lui adressa une autre chanson beaucoup plus intelligible. Nous la recommandons aux amateurs de la pureté des mœurs antiques.

Estat ai en gran consirier
Per un cavallier qu'ai agut,
E voill sia totz temps saubut
Cum ieu l'ai amat a sobrier.

(1) Raynouard, *loc. cit.*, T. II, p. XLII.

Ara vai qu'ieu sui trahida,
Quar ieu non li donei m'amor,
Don ai estat en grant error
En leit e quan sui vestida.

Ben volria mon cavallier
Tener un ser en mos bratz nut,
Qu'el s'en tengra per errebut
Sol c'a lui fesses coseillier.
Quar plus m'en sui abellida
Non fis Floris de Blancaflor.
Mon cor eu l'autrei e m'amor,
Mon sen, mos oillz e ma vida.

Bels amics, avinens e bos,
Quora us tenrai en mon poder,
E que jagues ab vos un ser,
E que us des un bais amoros
Sapchatz gran talen n'auria
Que us tengues en loc del marrit,
Ab so que m'aguessez plevit
De far tot so qu'ieu volria (1).

Les chants de Sapho ne contiennent rien d'aussi passionné et d'aussi volupteux.

On conçoit qu'au moment où les Félibres —

(1) Raynouard, *loc. cit.*, T. III, p. 24.

nos troubadours modernes — s'efforcent de relever la langue des ancêtres et de la rendre digne du peuple qui la parle, ils aient songé à honorer la mémoire de la comtesse de Die, un de nos plus célèbres troubadours, dont on citera toujours les chants comme des modèles d'expression tendre et passionnée.

La Société des méridionaux, *la Cigale*, et les Félibres de Paris ont organisé, dans les premiers jours d'août 1888, de grandes fêtes provençales à Die, Orange, Avignon et Nîmes.

Le 10 août a eu lieu, à Die, l'inauguration du buste de la comtesse, œuvre de Mme Clovis Hugues, que les Cigaliers ont pu admirer à l'Exposition des femmes artistes. La cérémonie a été précédée d'une conférence sur les cours d'amour et le célèbre troubadour dauphinois, par le député cigalier Clovis Hugues.

De plus, les Félibres de Paris avaient mis au concours une grande médaille, qui a été décernée à l'auteur du meilleur poème en langue d'oc sur la comtesse de Die.

II

Ms. du Vat. n.° 3204.

Raimbautz d'Orange.

RAMBAUD D'ORANGE

Quoique Rambaud d'Orange n'appartienne pas au Dauphiné, on comprendra que nous devons lui consacrer une notice, immédiatement après celle de la comtesse de Die, dont il fut le chevalier.

Rambaud était fils de Guillaume d'Omelas, de la maison de Montpellier, et de Tiburge, fille unique de Rambaud, comte d'Orange, mort dans une expédition à la Terre-Sainte. Tiburge, par son testament fait en 1150, institua héritiers ses deux fils Guillaume et Rambaud, qui partagèrent entre eux le comté d'Orange. Le dernier en prit le nom au lieu de celui d'Omelas qu'il portait auparavant. La petite ville de Courthezon, dans ce pays, devint le lieu de sa résidence (1).

Il cultiva la poésie provençale et c'est un des plus anciens troubadours parmi ceux dont les

(1) Millot, *loc. cit.*, T. Ier, p. 161.

ouvrages sont parvenus jusqu'à nous, puisqu'il mourut en 1173, mais ce ne fut pas avec cette délicatesse de goût que les grands seigneurs tiennent souvent de leur éducation et de leurs habitudes. « La plupart de ces pièces, écrites d'un style barbare, avec une contrainte extraordinaire de rimes, sont presque inintelligibles... Comme le poète était libertin et fort inconstant dans ses amours, on y reconnaît la légèreté de ses sentiments (1). »

Les pièces de Rambaud sont au nombre de vingt-huit. Raynouard en a publié près de la moitié.

Voici une des plus belles : elle ne manque ni de grâce ni de sentiment :

Non chant per auzel, ni per flor,
Ni per neu, ni per gelada,
Ni neis per freich, ni per calor,
Ni per reverdir de prada;
Ni per nuill autre esbaudimen
Non chan ni non fui chantaire,
Mas per mi dons en cui m'enten,
Car es del mon la bellaire.

(1) Millot, *loc. cit.*, T. I, p. 162.

Ar sui partitz de la peior
C'anc fos vista ni trobada;
Et am del mon la bellazor
Domma e la plus prezada,
E farai ho, al mieu viven,
Que d'al res non sui amaire,
Car ieu cre qu'il a bon talen
Ves mi, segon mon vezaire.

Ben aurai, domna, grand honor
Si ja de vos m'es jutgada
Honransa, que sotz cobertor
Vos tenga nud' enbrassada,
Car vos valetz las meillors cen,
Que non sui sobregabaire,
Sol del pretz ai mon cor gauzen
Plus que s'era emperaire...

Sobre totz aurai gran valor,
S'aitals camisa m'es dada
Cum Yseus det a l'amador
Que mais non era portada;
Tristan mout prezet gent presen;
D'aital sui eu enquistaire;
S'il me dona cill cui m'enten,
No us port enveia, bels fraire (1).

(1) Raynouard, *loc. cit.*, T. V, p. 401.

Le même troubadour, qui a fait cette jolie pièce, nous a laissé une grossière satire contre les femmes, dans laquelle il se flatte d'enseigner aux galants la vraie manière d'aimer. Nous la donnons à titre de curiosité : elle a été publiée par Raynouard dans le premier volume de son *Lexique roman*.

Assatz sai d'amor ben parlar
Ad ops dels autres amadors;
Mas al mieu pro, que m'es plus car,
Non sai ren dire ni comtar,
Qu'a mi non val bes ni lauzors
Ni los mals ditz ni motz avars;
Mars ar sui vas amor aitaus,
Fis e bos e francs e liaus.

Per qu'ensenharai ad amar
Los autres bos domneiadors,
E, si'n crezon mon ensenhar,
Far lor ai d'amor conquistar
Tot aitan quan volran de cors;
E, si'ogan pendut o ars
Qui no m'en creira, quar bon laus
N'auran selhs qu'en tenran las claus.

Si voletz domnas gazanhar,
Quan querretz que us fassan honors,
Si us fan avol respos avar,
Vos las prenetz a menassar;
E, si vos fan respos peiors,
Datz lor del ponh per mieg las nar;
Et si son bravas, siatz braus :
Ab gran mal, n'auretz grand repaus.

Enquarras vos vuelh mais mostrar
Ab que conquerretz las melhors :
Ab mals ditz et ab lag cantar
Que fassatz tuyt, et ab vanar,
E que honretz las sordeiors,
Per lor anctas las levetz pars,
E que gardetz vostres ostaus
Que non semblon gleisas ni naus.

Ab aisso n'auretz pro so m par,
Mas ieu m tenrai d'autras colors,
Per so quar no m'a grat d'amar,
Que jamais no m vuelh castiar
Que s'eron totas mas serors;
Per so lor serai fis e cars,
Humils e simples e leiaus,
Dous, amoros, fis e coraus

Mas d'aisso us sapchatz ben gardar,
Que so qu'ieu farai er folhors;
Non fassatz ver, que nescis par;
Mas so qu'ieu ensenh tenetz car,
Si non voletz sofrir dolors,
Ab penas et ab loncs plorars;
Qu'aissi lor for'envers e maus,
Si mais m'agrades lor ostaus...

Mas be'l sabra, mos Belhs Jocglars,
Qu'ilh val tant, e m'es tan coraus,
Que ja de lieys no m venra maus.

E mon vers tenra, qu'era'l paus
A Rodes, don son naturaus (1).

Est-il possible que les siècles de galanterie romanesque aient pu enfanter une pareille production? L'auteur n'était pas digne des faveurs de la comtesse de Die.

Ce singulier troubadour, ce chevalier classique de l'inconstance, avait parfois des élans pleins de sentiment. « Je dois être joyeux, dit-il, durant « le sommeil même, mon cœur goûte souvent « le bonheur; ma belle me regarde avec tant de

(1) Raynouard, *Lexique roman*, T. Ier, p. 324.

« tendresse, que je rêve que c'est Dieu lui-même « qui me sourit. Ah! ce seul regard de ma dame « me rend plus heureux, me donne plus de jouis- « sance que les soins affectueux de quatre cents « anges qui seraient occupés de ma félicité. »

Rire deg ieu, si m fatz soven,
Qu'el cors me ri, neys en durmen;
E mi dons ri m tan doussamen
Que belh ris m'es de Dieu so m par;
E me fai sos ris plus jauzen
Que si m rizian quatre cen
Angel que m deurian gaug far (1).

Rambaud d'Orange mourut vers l'an 1173, à Courthezon (2).

(1) Raynouard, *loc. cit.*, T. III, p. 16.
(2) Millot, *loc. cit.*, T. Ier, p. 176.

III

Ogiers ou Augier

III

OGIERS OU AUGIER

OGIERS, nommé aussi Augier, troubadour de la fin du XIIe siècle, était de Saint-Donat (Drôme) (1). Comme la plupart de ses confrères en gaie science, il quitta son pays pour aller chanter à la cour des princes. Il résida longtemps en Lombardie, fit de bonnes tensons et de bons sirventes, où il loua les uns et blâma les autres (2). Nous avons de lui huit pièces qui n'ont rien de remarquable (3). Une surtout est hérissée de jeux de mots et pleine de rimes bizarres qui la rendent presque inintelligible.

Voici celle qui nous paraît la meilleure :

(1) Millot, *loc. cit.*, T. Ier, p. 340.

(2) Ogiers si fo un joglars de Vianes qu'estet lonc temps en Lombardia, e fez bons descortz, e fez sirventes joglaresc que lauzava l'uns e blasmavo los autres. (Raynouard, *loc. cit.*, T. V, p. 52.)

(3) Rochas, *Biographie du Dauphiné*, T. II, p. 197.

Per vos belha dous' amia
Trag nueg e jorn greu martire,
Que d'als no pens ni cossire,
Ans vai doblan tota via
L'amors e la benvolensa,
Per qu'ieu ai gran temensa
Qu'el deziriers m'aucia :
On mais vos bays, doussa res, e vos toc,
Ieu m'en vauc plus prion en aisselh foc.

En plus franca senhoria
No pogra mon cor assire,
Qu'ieu non cre qu'el mon se mire
Don' ab tan de cortezia,
Ni que de beutat vos vensa :
E non ai ges crezensa,
Per nulha ren que sia,
Puesca guerir, s'ieu no complisc lo joc,
E visques tan cum Helias et Enoc.

Ai! quantas vetz plor lo dia,
E quantas vetz mi fai rire
L'amors que m vens e'l dezire,
E m destreing lo cor e m lia;
E'l vostr' onrada valensa
Fetz en mon cor semensa,
Plus que far non solia.
Ara sai ieu qu'eu ai begut del broc
Don bec Tristan qu'anc pueis garir non poc.

Vostr' hom suy ses tricharia,
E si us platz, podetz m'aucire;
Qu'om non poiria devire
Qui 'l cor del cors no m trazia;
Quar en vos nays e comensa
Beutatz e conoyssensa,
Miels qu'om dir non poiria :
Si m destrenhetz mon fin cor en un loc,
Ben a tres ans qu'anc d'un voler no y s moc.

E ja al jorn de ma via
No serai d'autra jauzire;
Tam vos sui hom e servire
Francx e lials ses bauzia,
Que ses la vostr' atendensa
No volgr' aver Proensa
Ab tota Lombardia :
Quan m'auretz dat so don m'avetz dig d'oc,
Serai plus ricx qu'el senher de Marroc.

A l'Emperaire agensa,
E ten a cortezia,
Quant hom li quer autreyar e ditz d'oc,
Mas ja als faitz no s pren ren qui no'l loc (1).

(1) Raynouard, *loc. cit.*, T. III, p. 104.

Dans une autre de ses pièces, il parle de Roger-Frédéric Ier, roi d'Italie en 1151 et empereur en 1155.

Qu'ieu vi ja 'l ric rei Rogier Fredéric
Fres ses esfre per valer et valor;
Ja no cujei, tan l'auzi pretz prezar,
Que ja 'l pogues emperis peiurar (1).

Dans une tenson avec Bertrand, inconnu d'ailleurs, il lui dit :

Bertran, vos c'anar soliatz ab lairos,
Panan buens e bocx, cabras e moutos,
Porcs e galinas et aucas e capos,
Eratz glotz e raubaire,
Digas vostre veiaire :
Qual mestier es plus aontos
D'esser joglare o laire (2)?

Ce Bertrand soutenait un jour, dans une tenson à un jongleur, qu'il valait mieux faire l'amour aux vieilles, parce qu'avec elles on a toute liberté, et que des jeunes on n'a que des coquetteries, ou des faveurs bien chères.

(1) Raynouard, *loc. cit.*, T. V, p. 53.
(2) Raynouard, *loc. cit.*, T. V, p. 53.

« Moi, dit Ogiers, j'aime mieux les caresses de « la jeune que de la vieille. Je ne peux pas souffrir « le teint blanc et rouge que les vieilles se font « avec l'onguent d'un œuf battu qu'elles s'ap- « pliquent sur le visage et du blanc par dessus : « ce qui les fait paraître éclatantes, depuis le front « jusqu'au dessous de l'aisselle. »

E tenc m'o a meraveilla
De la color que s fan blanca e vermeilla
Ab l'englut
D'un ov batut
Que s met viron l'aureilla,
Del blanquet
Que pois i met
Et essug e solleilla
Del tifingon
Del mentiron
Entro sobre l'aissella (1).

Dans un sirvente, notre troubadour déplore la mort tragique du vicomte de Béziers, racontée dans l'*Histoire du Languedoc*. « J'ai dans le cœur, « dit-il, une si grande affliction, que je ne pourrai « de ma vie assez pleurer la mort du preux, bon

(1) Raynouard, *loc. cit.*, T. V, p. 53.

« et glorieux vicomte de Béziers, le hardi, le « courtois, le joyeux, le loyal et le meilleur che- « valier qui fût au monde. Jamais si grand outrage « ne se fit à Dieu comme celui qu'ont fait les « chiens de rénégats qui l'ont tué (1)... »

Nos manuscrits ne nous indiquent pas la date de la mort d'Ogiers.

(1) Millot, *loc. cit.*, T. Ier, p. 344.

IV

Pons de Montlaur

PONS DE MONTLAUR

Les Montlaur étaient seigneurs d'Aubenas, en Vivarais, à l'époque de la première croisade (1096). Ils possédaient, soit dans ce pays, soit dans le Velay, plus de neufs cents fiefs, qu'ils tenaient des comtes de Toulouse, à qui les évêques du Puy les avaient inféodés.

Ils concédèrent eux-mêmes la plus grande partie de ces fiefs avec droits de lods, prélations et réserve de foi et hommage.

Cette puissante maison tirait son nom du village et château de Montlaur, dans le voisinage de Pradelles, sur les confins du Velay et du Vivarais dont ce fief devint la seconde baronnie.

Pons de Montlaur et son frère Bernard se croisèrent en 1096 et suivirent en Terre-Sainte Raymond de Saint-Gilles, leur suzerain, accom-

pagnés de Pons de Balazuc et autres chevaliers du Vivarais.

Comme troubadour, Pons n'est connu que par une seule pièce, une tenson avec Esperdut, qui lui propose cette question :

« Je veux savoir de vous lequel de deux objets « à aimer vous estimez davantage, d'une jeune « personne courtoise, gracieuse, belle, bonne, et « qui peut encore devenir meilleure ; ou d'une « dame d'un mérite accompli, qui a déjà connu « la galanterie ?

Pons de Montlaur dit :

« Esperdut, c'est connaître bien peu l'amour, « que de balancer entre les deux. Pour moi, « j'aime mieux posséder qu'attendre. Avec la « dame je suis certain de ce que j'ai : avec la « jeune personne je ne vois qu'incertitude et « occasion de troubles de toute espèce (1). »

Qal preiatz mais a ops d'amor :
Toseta que pot meillurar
Et es corteza bell'e pros,
O dompna de prez caballos
Abrivada de dompneiar ?

(1) Millot, *loc. cit.*, T. III, p. 326.

N Esperdut ben par de sen blos,
Ni non par que si' amoros,
Ni non sap la meillor triar.
Ieu am mais retener qu'esperar... (1).

Esperdut répond :

« Seigneur Pons, pour moi, j'aime mieux avoir « un bien actuel, joint à l'espérance d'un plus « grand bien à venir. Je puis gagner de jour en « jour avec la jeune personne ; au lieu qu'avec la « dame je n'espère pas de rien acquérir de nou- « veau : je dois craindre, au contraire, de déchoir « d'un jour à l'autre ; car j'ai vu des chevaux de « mille sous revenir ensuite à trente. »

Pons réplique :

« Celui-là, Esperdut, a le meilleur lot, qui pos- « sède une dame du plus haut mérite : elle sait « mieux faire fête à son ami qu'une plus jeune, « dont la poursuite est toujours mêlée de crainte, « et qui va tout conter à son mari. »

Seigneur Pons, molt mes bel d'amor
Quan l'ai bel' e l'esper meillor ;

(1) Raynouard, *loc. cit.*, T. V, p. 361.

Et ai respit de gadagnar,
Quan dompna no pot plus poiar,
Ans ai del deiscendre paor,
Qu'ieu ai vist caval milsoldor
A prez de trenta sols tornar.

N Esperdut, ben a la meillor
Dompna quant es de prez auzor,
E meill sap son amic onrar,
E pot ben tot son cors mostrar,
E meill sap far pretz et onor
Que cil c'om enquer ab tenor
Que vai tot son marit contar.

En 1130, Pons de Montlaur était depuis longtemps revenu en Vivarais, quand Bermond d'Uzès le prit pour arbitre de ses démêlés avec Raimon du Cayla.

Il mourut avant 1136 (1), laissant quatre enfants :

Pons II.

Jean, évêque de Maguelonne, vivait en 1161 (2).

Hugues, évêque de Riez, archevêque d'Albi en 1156 (3).

(1) D'Aubais, T. I, p. 320.
(2) Vaissette, T. IV, p. 176.
(3) Lachenaye Des Bois, T. X, p. 398.

Pons le jeune, qui fut l'un des premiers chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem établis en 1113.

Notre troubadour contribua beaucoup, en 1121, à la fondation de l'abbaye de Mazan.

Les *armes* des Montlaur, que l'on voit à la salle des Croisades, à Versailles, sont : d'or au lion de vair, couronné, armé et lampassé de gueules.

Les restes d'une célèbre descendante de notre troubadour reposent à Aubenas, en Vivarais, sous un magnifique mausolée, dans l'église paroissiale. Nous avons nommé Marie de Montlaur, dame de Vals, marquise de Maubec, maréchale d'Ornano, morte, à un âge très avancé, abbesse du couvent des Bénédictines qu'elle avait fondé.

V

d'Apchiez.

GARIN D'APCHIER

GARIN D'APCHIER était un chevalier d'une maison très noble et très ancienne du Gévaudan, qui tire son nom du château d'Apchier, situé dans cette province. Elle a eu plusieurs Garins. Notre troubadour vivait sous Raimond V, comte de Toulouse (1).

Il fut, selon nos manuscrits, vaillant et bon guerrier, bon troubadour, bon chevalier ; il sut bien faire l'amour, être galant, et poussa la libéralité jusqu'à donner ce qu'il avait (2).

A en juger par cet éloge, il dut jouir d'une grande considération. Nous ne trouvons cepen-

(1) Millot, *loc. cit.*, T. Ier, p. 39.

(2) « Garins d'Apchier si fo un gentils castellans de Javaudan, de l'evesquat de Meinde, q'es en la marqua d'Alverne e de Rosergue e de l'evesquat del Puoi Santa Maria. Valens fo e bons guerrers, e larcs, e bon trobaire, e bels cavaliers ; e sap d'amor e de domnei, e tot so qu'en era. E fetz lo premier descort que anc fos fais. » Raynouard, *loc. cit.*, T. V, p. 155.

dant aucune particularité de ses faits d'armes et de chevalerie, ni de ses aventures galantes, et les six pièces qui nous restent de lui ne donnent pas une haute idée de son talent, comme poète.

On lui attribue l'invention du *descord*, genre de composition inconnu, dont nous avons dit un mot dans notre introduction. Un glossaire manuscrit, provençal et latin, de la bibliothèque de Saint-Laurent, à Florence, explique ainsi le descord : « *Descors, Discors, Descordes, Discordia.* V. *Cantilena habens sonos diversos ;* c'est-à-dire une chanson ou un chant ayant des sons divers, ce qui ne paraît signifier rien de particulier, attendu que les sons de tous les chants possibles sont différents les uns des autres ; mais dans la plupart des chansons provençales, toutes les strophes étaient sur les mêmes rimes que la première. Dans le *Descors*, au contraire, chaque couplet ou chaque strophe avait ses rimes différentes de celles des autres, *habens sonos diversos :* celà ne veut pas dire autre chose (1). »

Toutes les pièces de Garin sont adressées à Cominal, son jongleur, qu'il tourne grossièrement

(1) *Histoire littéraire de la France*, T. XIV, p. 565.

en ridicule. Celui-ci était vieux, il avait la manie de faire le galant et le poète, deux rôles incompatibles avec son âge et son esprit. Le troubadour lui reproche, dans une première pièce, de chanter maussadement.

Les troubadours avaient des jongleurs qui les suivaient dans les châteaux, et participaient ordinairement aux succès de leurs maîtres. Ainsi, dans la notice manuscrite qui précède les pièces de Giraud de Borneil, on lit : « qu'il se faisait accompagner dans les cours par deux musiciens qui chantaient ses poésies. »

Souvent, les jongleurs qui avaient appris des pièces de divers troubadours allaient les chanter ou les réciter successivement chez les princes et chez les seigneurs, et obtenaient parfois des récompenses honorables.

Les jongleurs ne se bornaient pas toujours à chanter ou à déclamer les poésies des plus célèbres troubadours ; ils composaient eux-mêmes des pièces, de la musique, et méritaient ainsi de prendre rang parmi ces poètes.

Aussi les jongleurs furent-ils souvent confondus avec les troubadours ; ils partagèrent avec eux les libéralités du seigneur, et furent élevés quelque-

fois au rang de chevalier. Perdigon, jongleur, musicien et poète, reçut ce titre du dauphin d'Auvergne qui lui donna des terres et des rentes (1).

Cominal, le jongleur de Garin d'Apchier, n'arriva pas à cet honneur. Le troubadour lui reproche de chanter d'une manière ridicule ses vers, qui lui font gagner du pain ; il ajoute que la comtesse de Beziers-Burlats l'exhorte à le congédier.

Cominal, vielh, flac, playdes,
Paubre d'aver et escas,
Tant faitz malvatz sirventes
Que del respondre sui las ;
E'l vostra cavalaria
Venra tota ad un dia,
Quant er so denan detras,
L'avol bo e'l bo malvas.

Anc un bon mot non fezes,
Non i agues dos malvatz,
Per qu'ie us tolrai vostre ses,
Mon chan ab que us fermiatz ;
Quar chantatz ab vilania ;
E'l comtessa m'en chastia
Que ten Beders e Burlas,
Que ditz que vos rebuzas.

(1) Raynouard, *Poésies des Troubadours*, T. II, p. 160.

Anc sagramen non tengues
Del tornel, quant l'avias ;
Ni nul temps ver non disses,
Si mentir non cuidavas ;
Et anas queren tot dia
Qu'om se fi, e qui se fia,
Tenetz lo taulier e'ls datz,
E del joc sabetz assatz.

Qu'ie us tolia Vivares,
L'Argentiera e'l Solas,
On lor comtes mans orbes
Mezures vos hom lo vas ;
Que quant Ponstorstz vos payssia,
E Sanh Laurens vos vestia,
Siatz totz paubres e ras,
Que siens es enquer, si us plas.

Et avetz tant de mal pres
Aras e d'aissi entras,
Que non sai cum vos tolgues
Si'l pe no us toli o'l nas,
O'ls huelhs, o no us aussizia ;
Si no fos la confrairia
De Chassier et de Carlas,
Ab los pecols anaras (1).

(1) Raynouard, *loc. cit.*, T. IV, p. 249.

Le jongleur répond au troubadour sur le même ton, par un sirvente où il lui dit qu'il radote ; il le tourne en ridicule de toutes les façons.

Comtor d'Apchier rebuzat,
Pos de chan vos es laissat
Recrezut vos lays e mat,
Luenh de tota benanensa,
Vencut de guerra sobrat
Comtor, mal encompanhat,
Ab pauc de vi et de blat,
Plen d'enuey e de carn ransa.

Aissi prenc de vos comjatz,
Pois may de mi no chantatz,
E del vostre vielh barat,
E de vostra vielha pansa,
E del nas tort, mal talhat,
E del veser biaisat,
Que dal vos a diens tornat
C'anas co escut e lansa.

Be us a breujat lo corril
Monlaur que tenias per vil,
Que de may tro qu'en abril
Vos fay estar en balansa ;
E non aves senhoril,

Tant aut son dur cor apil!
Que ja us trobon en plan mil,
Per que m pren de vos pezansa.

Can vos clavon lo cortil
Sil que us son deus lo capil
E tornat de brau humil,
E tout chant et at alegransa ;
E s'anc raubes loc mongil,
Ara us faitz dire a mil
Que dieus e l'orde clergil
Vos a tout pretz et onransa.

Pos de chantar em al som
Aiss'ie us desampar lo nom ;
Tot vostr' argen torn en plom,
E vostr' afar desenansa ;
Vilhet pus blanc d'un colom,
Be us menou de tom en tom,
E no sabets qui ni com ;
Tart seres mais reis de Fransa (1).

Piqué sans doute de cette réponse, à laquelle il ne s'attendait pas, Garin revient à la charge avec plus de fiel.

« Mon Cominal montre bien que s'il pouvait

(1) Raynouard, *loc. cit.*, T. IV, p. 253.

« dire ou faire quelque chose pour me fâcher, il « ne s'y épargnerait pas. Mais jeunesse et pou- « voir lui manquent; vieillesse et pauvreté l'as- « siègent. Il n'a ni ami, ni seigneur à qui il ne « déplaise, si ce n'est quand il débite mes chan- « sons. Si je voulais le rimer, je n'aurais qu'à lui « ôter mes vers : il ne trouverait plus de table « où manger. Aucun mari ne doit le craindre : « on peut lui permettre de faire le galant auprès « de telle femme qu'il voudra. Du plus méchant « bois, on ferait un homme aussi bien tourné « que lui. Il n'a ni peau, ni chair, ni couleur, ni « force, ni jeunesse. Quel mari pourrait être « jaloux de ce personnage (1) ? »

Mos Cominals fait ben parer
Que si 'l saubes dire ni far
So qu'a mi degues enuiar
Qu'el en faria son poder;
Mas jovans e poders li falh,
E paubreira e veillors l'assalh;
Per qu'al guerrier non fait paor;
E non a amic ni senhor
Que no 'l tenha per enueyos,
Mas tan quant ditz nostras tensos.

(1) Millot, *loc. cit.*, T. Ier, p. 41.

E s'ieu lo vuelh ben dechazer,
Qu'el vuelha tolre non chantar,
Ja non er qu'ilh don'a manjar,
Ni'l vuelha albergar un ser;
Mas metray lo chan din serralh,
Per qu'el soven trembl' e badalh;
Que la verchieira de sa sor
Vendet de son gay maint pastor,
Car lai vivia ab sos lairos,
Emblan las fedas e 'ls moutos.

Anc ab armas non sap valer
Hom meinz, tant s'en volgues lauzar;
Ni als guerriers, mas ab parlar,
No saup hom meinz de dan tener;
Mas soven mov guerra et assalh
A sels que an croys e sonalh,
Don mil monge dins refeitor
Pregan, ploran, nostre senhor
Qu'en Ponstorstz e'en Sanz Laurens fos,
Si cum es vielhs e sofraitos.

Leialtat sol molt mantener,
E falsetat totz temps blasmar;
Mas al tornei la i vim laissar.
E del tot metr'en non chaler;
Per que ditz lo par de Neralh
Que home que nafre e talh,

E prenda son lige senhor,
Ni qu'el toilla castel ni tor,
No'l deu mantener nuls homs pros,
Per qu'el no'l mante ni 'n randos.

Ja nulh marit non cal temer
De lui, ni sa molher gardar,
Ans lo pot laissar domneiar
Et estar ab leys a lezer;
Que quals qu'el de bois vil entalh,
Deboissar lo pot d'aital talh,
Ses pel, ses carn e ses color
E ses joven e ses vigor;
E d'ome qu'es d'aital faysos
Non deu esser maritz gelos (1).

Enfin, dans une autre pièce, Garin lui dit sur le même ton : « Vos mauvais sirventes me font « détester vous et votre jonglerie. J'aimerais « mieux entendre limer des éperons et chanter « des faucons avec des coqs, que de vous en- « tendre. »

Ces injures, presque sans esprit, donnent quelque idée et des mœurs du temps et de l'état de jongleur. Elles prouvent aussi qu'un jongleur

(1) Raynouard, *loc. cit.*, T. IV, p. 250.

obscur, se mêlant de versifier, osait tenir tête à un noble troubadour (1).

On ignore l'époque précise de la naissance et de la mort de Garin d'Apchier ; ainsi que nous l'avons dit, il florissait sous le comte Raimond V de Toulouse.

Dans l'un de nos manuscrits, qui contient deux de ses pièces et une courte notice de sa vie, la vignette qui orne cette notice le représente à cheval, le casque en tête, l'épée d'une main, et tenant de l'autre un bouclier, chargé d'un écu d'azur, à la bordure et à trois barres d'or, celle du milieu ondoyée (2).

(1) Millot, *loc. cit.*, T. Ier, p. 42.
(2) *Histoire du Languedoc*, T. II, p. 520.

VI

PONS DE CAPDUEIL

PONS DE CAPDUEIL, qui vivait vers la fin du XIIe siècle, possédait une baronnie dans le diocèse du Puy. Il est représenté par l'historien de sa vie comme réunissant à tous les avantages de la figure la valeur d'un bon chevalier, l'éloquence d'un beau parleur, les manières d'un homme agréable et galant, le talent de composer des vers, de chanter avec grâce et de jouer des instruments. L'auteur provençal ne lui reproche que d'avoir été trop économe : « ce qu'on aurait eu peine à croire, dit-il, en voyant de quelle façon il recevait compagnie et faisait honneur de son bien (1). »

Ce troubadour eut les véritables mœurs de la chevalerie. Il rendit célèbres ses amours qu'il chanta dans une vingtaine de pièces, sans que la

(1) Millot, *loc. cit.*, T. Ier, p. 43.

passion parût l'entraîner au-delà des bornes de la pudeur. Azalaïs, fille de Bernard d'Anduze, et femme de Noisil de Mercœur, grand baron d'Auvergne, fut la dame à qui il consacra ses hommages. Les fêtes qu'il lui donna étaient comme autant de cours plénières où accourait en foule la noblesse des environs, où le spectacle des joutes rendait les assemblées plus brillantes, où les deux amants étaient célébrés par la poésie et la musique. Le baron de Mercœur se prêtait à ces démonstrations de galanterie. On les supposait donc également nobles et irréprochables (1).

On trouve dans les poésies de Pons de Capdueil la véritable chaleur du sentiment, l'accent sincère de la passion. « Oui, dit-il, dans une de ses « chansons, vous êtes la femme la plus sincère, « la plus gaie, la plus aimable, la plus parfaite, « la femme qui a le plus d'attraits et de mérite. « Aussi je vous aime et je ne demande pour toute « récompense que le bonheur de vous aimer. Je « vous chéris si tendrement, si ardemment, que « nul autre objet ne peut plus trouver place dans « ma mémoire. Je m'oublie sans cesse moi-même

(1) Millot, *loc. cit.*, T. Ier, p. 44.

« pour penser à vous ; et même quand j'adresse « mes prières à Dieu, c'est votre image seule qui « occupe ma pensée. »

Humils e fis e francs soplei vas vos,
Ab leial cor bona dona e valens,
Quar etz mielher del mon, e plus valens
E plus gentils e plus franch 'e plus pros
E genser e plus guaya;
Per qu'ieu vos am, ja autre pro non aya,
Tan finamen que d'al re no m sove,
Neis quan prec dieu, don oblit per vos me (1).

L'un des caractères distinctifs des poésies des troubadours, telles que celles de Pons de Capdueil, caractère que nuls autres écrivains d'aucune nation n'ont offert avant eux, c'est le mélange, la confusion des idées religieuses et des images de l'amour : cette inconvenance naïve, qui, de la part d'écrivains appartenant à d'autres temps et à d'autres mœurs, serait jugée une coupable irrévérence, offre ici une couleur locale, qui est loin de nous déplaire, et que notre sévérité n'ose condamner. Nous croyons à la sincérité des sentiments et des opinions qui ont égaré ces poètes

(1) Raynouard, *loc. cit.*, T. III, p. 174.

amants ; ils savaient servir à la fois Dieu et leur dame, et rester fidèles en même temps au culte de la religion et au culte de l'amour ; pardonnons aux troubadours de les avoir unis ou confondus. Dieu, la Vierge, les anges, le paradis, sont mêlés à leurs chants amoureux, parce qu'en aimant et en chantant leurs belles, ils songeaient de bonne foi au paradis, aux anges, à la Vierge, à Dieu. Dans cette aberration littéraire, produite par les idées chevaleresques et par l'esprit du temps, on aime à reconnaître l'empreinte de la nature, l'abandon de la franchise ; et, sous ces divers rapports, cette partie de leurs ouvrages est peut-être plus piquante encore que leurs autres compositions. Voici comment s'exprime notre troubadour dans une autre chanson :

« Si pour donner une idée de la perfection,
« Dieu voulait rassembler en une seule dame les
« vertus, le mérite délicat, les manières gracieuses
« et les discours les plus aimables de toutes les
« femmes les plus accomplies, celle à qui j'offre
« mes hommages aurait à elle seule de quoi
« fournir cent modèles de perfection. »

Si totz los gaugz e 'ls bes,
E ras finas lauzors,

E 'ls faitz e 'ls digz cortes
De totas las melhors,
Volgues dieus totz complir
En una solamen,
Saber cug veramen
Que selha cui dezir
N'agra mais per un cen (1).

Un amour romanesque avait toujours ses raffinements; plus il était plein d'idées fantastiques, plus il était sujet à des caprices bizarres. Après avoir possédé longtemps les bonnes grâces d'Azalaïs et les avoir cultivées par tant de fêtes dont elle paraissait ravie, Capdueil soupçonne qu'elle ne l'aime qu'en vue de ces divertissements qu'il lui procure. Une secrète jalousie le ronge et le rend injuste. Insensible à toutes les preuves de prédilection qu'il reçoit, il ne pense qu'à éprouver un cœur où il veut régner par le pur amour.

En effet, il se retire en Provence et affecte de s'attacher à la femme de Roscelin, vicomte de Marseille. Il se flattait que la baronne de Mercœur, inconsolable de ce changement, lui témoignerait ses regrets, s'il était aimé; et qu'alors il retour-

(1) Raynouard, *loc. cit.*, T. III, p. 172.

nerait avec joie lui faire sa cour. Sinon, il aurait du moins une preuve qu'elle ne l'aimait pas.

Mais il ne tarda guère à se repentir de son imprudence. Dès que la baronne sut qu'elle avait une rivale, se croyant méprisée, regardant son chevalier comme un perfide, elle résolut d'oublier l'ingrat. Elle défendit de prononcer son nom devant elle. Lorsque par hasard on parlait de lui, un silence dédaigneux exprimait ses sentiments. Enfin, pour faire diversion, elle se livra aux divertissements de toute espèce.

Capdueil attendait en vain des lettres pleines de reproches amoureux. Il voulut du moins être informé par ses amis de l'impression que sa retraite avait causée. Leurs réponses aigrirent sa douleur. Impatient de réparer sa faute, il revint dans ses terres ; il écrivit à la baronne pour demander grâce. Point de réponse. Il écrivit de nouveau avec la plus humble soumission, demandant à se justifier, et d'ailleurs ne refusant aucune peine dont il serait jugé digne. Point de réponse encore.

Alors il envoie une chanson pour gage de ses sentiments.

« Vous n'avez vu que légèreté et inconstance

« dans ma retraite, lui dit-il, mais il n'y avait « qu'un excès d'amour... Quelle douleur pour « moi que vous n'ayez témoigné aucun regret de « ma bizarre fantaisie, car rien ne peut me dé- « tacher de vous. »

A cette chanson trop peu efficace en succéda une autre dans le même sens et également inutile. Notre malheureux troubadour employa un meilleur moyen. Il eut recours à trois dames distinguées dont la médiation et les instances le firent rentrer en grâce. Il jura de ne s'écarter jamais du droit chemin de l'amour.

La mort lui ayant enlevé Azalaïs, il la célébra dans une complainte, où il dit que les *anges sont occupés à la louer en paradis*. La douleur pénètre son âme; il n'a plus les mêmes désirs : il ne veut plus chanter et renonce pour jamais à l'amour.

De totz caitius sui ieu aisselh que plus
Ai gran dolor, e suefre greu turmen;
Per qu'ieu volgra murir, e fora m gen
Qui m'aucizes, pois tan sui esperdutz;
Que viures m'es marrimens et esglais,
Pus morta es ma dona N'Azalais;
Greu sofrir fai l'ira ni 'l dol ni 'l dan.
Mortz trahiritz! be vos puesc en ver dire,
Que non poguetz el mon melhor aucire.

E podam be saber que l'angel sus
Son de sa mort alegre e jauzen ;
Qu'auzit ai dir, et trobam ho ligen :
« Cui lauza pobles lauza Dominus, »
Per que sai be qu'ilh es el ric palais,
En flors de lis, en rozas et en glais ;
La lauzon l'angel ab joy et ab chan :
Selha deu ben, qui anc no for mentire,
En paradis sobre totas assire (1).

Privé de l'objet de sa tendresse, plongé dans une tristesse profonde, Capdueil devint excessivement dévôt. Il se livra aux sentiments religieux, si propres à remplir le vide que les passions laissent dans l'âme. On sait que les malheurs de l'amour ont souvent inspiré le goût du cloître. Mais un chevalier trouvait alors de quoi signaler sa dévotion, sans quitter le monde : c'était le temps des croisades.

Non content de prendre la croix, le troubadour devint en quelque sorte un zélé prédicateur de la guerre sainte. Il composa, pour la troisième croisade, deux poèmes, où nous trouvons quelques traits inspirés par le fanatisme et les préjugés superstitieux de ce siècle.

(1) Raynouard, *loc. cit.*, T. III, p. 189.

Il assure qu'en prenant la croix, les pécheurs se laveront de leurs crimes, *sans être obligés d'embrasser l'état monastique.* Il promet le paradis à ceux qui partiront et menace de l'enfer ceux qui resteront. Il n'excepte que les *malades et les vieillards ;* encore doivent-ils donner de l'argent aux croisés. « Que répondront au jour du jugement « ceux qui seront restés ici, malgré leur devoir, « quand Dieu leur dira : « Faux et lâches chré- « tiens! c'est pour vous que je fus cruellement « battu de verges, c'est pour vous que je souffris « la mort. » Ah! le plus juste tressaillera alors « d'épouvante (1). »

Jamais no y s guap negus bars que pros sia,
S'ar no socort la crotz e'l monumen,
Qu'ab gen garnir, ab pretz, ab cortezia,
Et ab tot so qu'es belh et avinen
Podem aver honor e jauzimen
En paradis ; guardatz doncx que querria
Plus coms ni reis, s'ab honratz faigz podia
Fugir enfern e'l putnais fuec arden,

Totz hom cui fai velhez 'o malautia
Remaner sai, den donar son argen

(1) Raynouard, *loc. cit.*, T. IV, p. 92.

A selhs qu'iran, que ben fai qui envia,
Sol non remanha per cor negligen.
A! que diran al jorn del jutjamen
Selhs qu'estaran per so que ren non tria
Quan dieus dira : « Fals, ples de coardia,
« Per vos fui mortz e batutz malamen! »
Adoncx aura lo pus just espaven.

Pons de Capdueil ne démentit point ses exhortations par son exemple : il mourut dans la troisième croisade, avec plusieurs autres gentilshommes du Vivarais et du Velay, entre autres Raymond de Vogué, Pons Bastet, seigneur de Crussol, Pierre de Bermon d'Anduze, etc., etc.

Armes : de gueules à la bande d'or chargée d'une fouine d'azur. (Salle des Croisades.)

On trouve dans les manuscrits de la Bibliothèque Nationale quinze poèmes ou chansons de sa façon. Il est représenté dans la vignette du manuscrit, à cheval, armé d'un bouclier et d'une lance. Le bouclier, qui est fait en triangle, arrondi par les deux côtés d'en bas, est un champ d'argent chargé d'un écu de gueules (1).

(1) *Histoire du Languedoc* (nouv. édit.), T. VI, p. 165.

VII

Albertetz.

ALBERTET DE GAP

Il existe à la Bibliothèque Nationale, dans un recueil manuscrit de poésies de troubadours (*Fonds du Vatican,* nº 3204), une courte notice, écrite en langue romane, sur la vie de ce troubadour de la fin du XIIe siècle. En voici la traduction mot à mot :

« Albertetz fut du Gapençais, fils d'un jongleur nommé Nasar, qui fut lui-même troubadour et composa de bonnes chansonnettes; et Albertetz fit lui-même beaucoup de chansons dont la musique était bonne, mais les paroles de peu de valeur. Il fut très goûté de près et de loin pour les beaux airs qu'il composait : il fut très bon jongleur à la cour et agréable (*plazentiers*) dans le monde, et il resta longtemps à Orange, y devint riche, et puis s'en alla à Sisteron, où il mourut (1) ».

Nos manuscrits distinguent un Albertet de Sis-

(1) Rochas, *Biographie du Dauphiné,* T. Ier, p. 12.

teron, et un autre Albertet du Gapençais, mais il est presque certain que c'est un seul troubadour, nommé tantôt du Gapençais, parce qu'il naquit dans cette province ; tantôt de Sisteron, parce qu'il fit un long séjour et mourut dans cette ville. Les pièces attribuées à l'un ou à l'autre portent le même caractère, et paraissent sorties de la même plume (1).

Le vieil historien des poètes provençaux, Nostradamus, raconte que notre troubadour aima, à Sisteron, une comtesse de Malaspina, et que leur liaison ayant été découverte, il fut contraint de prendre la fuite. Ce récit est confirmé par Albertet lui-même ; il parle en effet, dans ses poésies, d'une Guillelma de Malaspina, et se plaint d'avoir été relégué pour sa folie dans un pays étranger, où il ne lui vient aucun message de celle qu'il aime, et qu'il ne quittera jamais pour accepter une autre.

Le moine des Iles-d'Or dit qu'Albertet était de la maison des marquis de Malaspina ; qu'il mourut de douleur à Tarascon ; qu'avant de mourir, il confia toutes ses chansons à son ami Pierre de Valernes, en le chargeant de les présenter à la

(1) Millot, *loc. cit.*, T. III, p. 182.

marquise ; mais que dépositaire infidèle il les vendit à un troubadour d'Uzès, nommé Fabre, qui se les appropria et s'en fit honneur ; qu'on les reconnut pour être d'Albertet ; que Pierre de Valernes le déclara lui-même ; que Fabre fut arrêté et condamné au fouet, pour avoir usurpé le bien d'autrui (1).

Nous trouvons bien un Fabre d'Uzès, troubadour, dont il existe deux pièces ; mais est-il certain qu'elles sont le fait d'un plagiat ?

Les pièces d'Albertet, au nombre de vingt, fournissent peu de matière à un extrait.

Dans une tenson, il propose à un autre troubadour qu'il nomme moine la question suivante : « Lesquels valent mieux des Catalans ou des Français ; « des peuples de Gascogne, Provence, Limousin, « Auvergne et Viennois, ou de ceux qui habitent « la terre des deux rois ? Car vous savez comme « ils se comportent tous ; et je suis bien aise d'apprendre de vous quels sont ceux en qui il y a « plus d'honneur (2). »

Monges, digatz, segon vostra sciensa,
Qual valon mais Catalan o Franses,

(1) Millot, *loc. cit.*, T. III, p. 182.
(2) Raynouard, *loc. cit.*, T. IV, p. 38.

E met de sai Guascuenha e Proensa
E Limozin, Alvernh' e Vianes,
E de lai met la terra dels dos reis ;
E quar sabetz d'els totz lur captenenza,
Vueill que m digatz en quals plus fis prentz es.

On s'attend que les qualités les plus essentielles serviront à décider la question. On se trompe ; les deux interlocuteurs conviennent d'un principe : c'est que ceux-là valent mieux que les autres qui aiment à donner, qui reçoivent bien les étrangers et qui leur font bonne chère.

Aiso us sai dir, N Albert, senes faillensa,
Qual valon mais ni don ven maier bes;
Sill cui donars e bels manjars agensa,
Qu'amples vestirs porton e bels arnes,
E son ardit e feront demanes,
Sill valon mais, segon ma conoisensa,
Que ill raubador estreg, nesci cortes.

VIII

Bierris de Romans

BIERRIS DE ROMANS

BIERRIS de Romans est le nom d'une dame poète, qui vivait à la fin du XIIe siècle, et dont il nous reste une seule pièce. Son nom a fait conjecturer qu'elle était de Romans, mais on ne possède aucun renseignement positif sur sa vie.

Voici cette pièce, pleine de délicatesse et de grâce : ce n'est rien moins qu'une déclaration d'amour adressée à une autre dame nommée Marie.

NA Maria, pretz e fina valors,
E'l joi e'l sen e la fina beutaz,
E l'aculhir e'l pretz e las onors,
E'l gent parlar e l'avinen solatz,
E la doz car'e la gaia cuendansa,
E'l dous esgart e l'amoros semblan
Que son en vos, don non avetz engansa,
Me fan traire vas vos ses cor truan.

Per que vos prec sius platz que fin' amors,
E gausiment e doutz humilitatz,
Me posca far ab vos tan de socors
Que mi donetz, bella domna, sius platz
So don plus ai d'aver joi esperansa;
Car en vos ai mon cor e mon talan,
E per vos ai tut so qu'ai d'alegransa,
E per vos vauc mantas vetz sospiran.

E car beutatz e volor vos enanssa
Sobre totas, q'una nous es denan,
Vos prec sius platz, per so queus es onransa,
Que non ametz enjenjidor truan.

Bella domna cui pretz e joi enasa
E gent parlar, à vos mas coblas man;
Car é vos es gaess' et alegransa,
E tot lo ben q'om en domna deman (1).

(1) Rochegude, *Parnasse Occitanien*, p. 376.

IX

Ms. du Vatican n°. 3204.

Garin le Brun

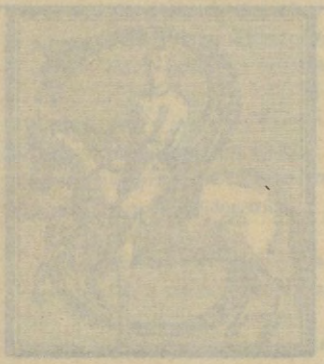

GARIN LE BRUN

GARIN le Brun, contemporain de Pierre d'Auvergne (1150-1200), était un noble châtelain du diocèse du Puy. C'est peut-être le même qu'un Garinus Bruni, qui fut garant vers 1174 avec Raimon de Baux, Bermon d'Uzès et d'autres seigneurs, d'un serment de fidélité prêté par Bernard Atton VI, vicomte de Nîmes, au comte de Toulouse (1).

Il était bon troubadour, selon nos manuscrits, mais qui ne composa que des tensons; il reprit les dames avec beaucoup de vigueur, en leur remontrant la manière dont elles devaient se conduire (2).

Il ne nous reste de lui qu'une chanson, sous forme de tenson, entre *Mezura* et *Leuzaria* (la

(1) *Histoire du Languedoc* (nouv. éd.), T. X, p. 330.
(2) Millot, *loc. cit.*, T. III, p. 401.

Raison et la Folie). C'est une pièce charmante, dont le cadre heureux et les détails piquants semblent n'appartenir qu'à ces époques où la philosophie s'associe habilement aux grâces de l'esprit et à l'art de la composition.

« *Raison* nous dit avec grâce et douceur que je « mette de la sagesse dans ma conduite ; *Folie* s'y « oppose, assurant que, si je me fie trop à sa « rivale, je n'obtiendrai jamais aucun avantage.

« *Raison* m'a donné des leçons telles, qu'en les « suivant, je puis me garder de dommage, d'er- « reur, de la passion du jeu et de beaucoup de « soucis ; si je désire quelque chose ardemment, « je puis cacher ou réprimer mon désir.

« *Folie* m'ôte la réflexion et me dit que : par « trop de rudesse envers moi-même, je ne dois « pas captiver mes volontés; que, si je profite des « occasions, je ne suis pas coupable.

« *Raison* m'avertit de ne pas faire la cour aux « dames, de ne pas m'enflammer pour elles; ou « si je veux m'attacher à quelqu'une, de faire un « choix prudent, car si je m'éprends de toutes « celles que je rencontre, bientôt j'aurai trouvé « ma perte.

« *Folie* m'impose une autre loi; elle veut que

« je me livre aux caresses, aux embrassements,
« aux ébats, comme la passion me le conseille;
« car si je ne me procure les plaisirs qui dépendent
« de moi, autant vaut-il que je m'enferme dans
« un monastère.

« *Raison* me dit : Ne sois point avare ; ne te
« tourmente point à amasser de grandes richesses ;
« ne prodigue pas, en dons indiscrets, celles que
« tu possèdes; en effet, si je donnais tout ce qu'il
« me plairait, à quoi me serviraient enfin mes
« largesses ?

« *Folie* vient à côté de moi, et me dit, en me
« tirant par le nez : Ami, peut-être demain tu
« mourras, et quand tu seras étendu dans le tom-
« beau, de quoi te serviront tes richesses ?

« *Raison* me dit tout bas et avec douceur, que
« je jouisse lentement et modérément ; et *Folie* me
« dit : A quoi bon? hâte-toi, jouis autant que tu
« le pourras, le terme fatal approche (1). »

Nueg e jorn suy en pensamen
D'un joi mesclat ab marrimen ;
E no sai a qual part m'aten,
Qu'aissi m'an partit egualmen
Mezura e Leujaria.

(1) Raynouard, *loc. cit.*, T. II, p. LII.

Mezura m ditz suan e gen
Que fassa mon afar ab sen;
E Leujaria la 'n desmen,
E m ditz, si trop sen hi aten,
Ja pros no serai dia.

Mezura m'a ensenhat tan
Qu'ieu m sai alques guardar de dan,
De fol e de datz et d'afan;
E sai ben cobrir mon talan
D'aisso qu'ieu plus volria.

Leujaria no m prez un guan,
S'ieu no fau so qu'el cor me man,
E tuelha e do, e l'aver s'an;
Quar qui plus n'a plus pren d'enjan,
Quan ven a la partia.

Mezura m fai soven laissar
De manh rir 'e de trop jogar,
Eme veda quan vuelh mal parlar;
E mantas ves, quan vuelh donar,
Ella m ditz que no sia.

Leujaria m tol mon pensar,
E m ditz que per trop castiar
Nou dey ges mon talan laissar;
Quar, si tan fauc com poirai far,
Non er la colpa mia.

Mezura m ditz que non domney
Ni ja per domnas non folley,
Mas, s'amar vuelh, esguart ben quey ;
Quar, si penre vuelh tot quan vey,
Tost m'en venra folhia.

Leujaria m mostr' autra ley,
Qu'abratz e percol e maney,
E fassa so qu'al cor m'estey ;
Quar, si no fatz mas tot quan dey,
Intre m'en la mongia.

Mezura m ditz : « No si' escas
« Ni ja trop d'aver non amas,
« Ni non dar ges tot so que as ;
« Quar si dava tot quan mi plas
« Pueys de que serviria ? »

Leujaria m'estai de las
E ditz me, e tira m pel nas :
« Amicx, ben leu deman morras ;
« E doncx pus seras mes el vas,
« Avers pueys que t faria ? »

Mezura m ditz suau e bas
Qu'ieu fassa mon afar en pas ;
E Leujaria m ditz : « Que fas ?
« Fai ades aitan quan poiras,
« Qu'el terminis s'enbria. »

Messatgiers, lo vers portaras,
N Eblon de Senhas, e il m diras
Garins Brus lo'l envia.

Al partir lo m saludaras ;
E diguas me, quan tornaras,
Quals dels cosselhs penria (1).

Nos manuscrits provençaux ne contiennent pas de poésies plus charmantes que cette pièce philosophique de Garin le Brun.

On ignore la date de la mort de ce troubadour.

(1) Raynouard, *loc. cit.*, T. IV, p. 436.

X

Ms. du Vatican n.° 3204.

Guillaume de Balaun.

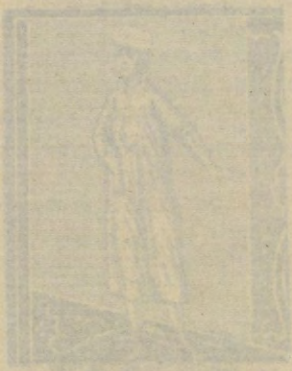

GUILLAUME DE BALAZUC

La puissante famille de Balazuc, autrefois Baladun, originaire du Vivarais, y partageait, aux XIe et XIIe siècles, le sceptre féodal avec les Roussillon et les Tournon (1) ; ils furent les suzerains de tout le bas pays, et les autres seigneurs n'étaient que leurs vassaux.

Ils tiraient leur nom du château et de la baronnie de Balazuc. Le château s'élevait sur la cime d'un roc isolé surplombant le cours de l'Ardèche, à peu de distance au-dessous de Vogué, dont les seigneurs leur rendaient hommage. Quelques murs en ruines et une tour sont les seuls restes de cet antique manoir abandonné depuis des siècles par leurs possesseurs, qui se retirèrent dans une résidence plus commode et plus facilement accessible, qu'ils firent construire

(1) A. du Boys, *Allum du Vivarais.*

à très peu de distance, vers le commencement du XVIe siècle.

Le premier membre de cette puissante famille, cité dans nos annales, est Gérard de Balazuc, qui vivait en 1077.

Son fils Pons, ami particulier de Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, prit la croix en 1096. Il assista à la prise de Nicée le 20 juin 1097, et mourut sous les murs d'Archos, à huit lieues de Tripoli.

Il a écrit l'*Histoire de la première croisade :* son manuscrit est conservé à la Bibliothèque Nationale.

Pons de Balazuc avait épousé Jacquette de Trévenne (1), dont il eut :

Jourdan, qui épousa, en 1120, Agnette de Jalzac ; de ce mariage naquirent :

Pierre,

et *Guillaume,* notre troubadour.

Guillaume de Balazuc eut pour ami intime Pierre de Barjac, autre chevalier, galant et poète comme lui. Le premier ayant été plusieurs fois à Joviac, en Vivarais, devint amoureux de la dame du château et s'en fit aimer. Confident de sa

(1) Bibl. nat., *Généalogie des familles,* Languedoc, T. I, p. 83.

bonne fortune, Barjac voulut connaître la maîtresse dont son ami lui parlait avec tant d'extase. Il l'accompagna un jour chez elle. Il y trouva la femme d'un gentilhomme voisin, nommée Viernetta, inséparablement unie à Mme de Joviac. Il fut épris de ses charmes, gagna son cœur, et la trouva trop faible pour ne pas triompher de sa vertu.

Les deux chevaliers, également satisfaits de leurs amours, allaient ensemble cultiver la tendresse de leurs dames.

« Balazuc était infatué des chimères les plus romanesques. Un jour, il se met dans la tête d'éprouver si le plaisir de regagner une maîtresse l'emportait sur celui de la première conquête ; singulière idée ! Sans autre motif, il affecte de rompre avec la châtelaine de Joviac. Plus de visites, plus de messages ; pas même de réponse aux lettres qu'il en reçoit. Également surprise et désolée, elle lui envoie un chevalier, confident de leurs amours, non-seulement pour savoir les raisons d'une conduite aussi outrageante que singulière ; mais pour lui offrir toute espèce de satisfaction, en cas qu'elle lui ait donné sujet de se plaindre.

« Je ne dirai point le sujet de mes plaintes,

« répond Balazuc au chevalier, parce que je ne la « crois pas d'humeur à se corriger, et que ce n'est « pas chose que je puisse pardonner. » Alors, Mme de Joviac perd toute espérance, se livre à l'indignation, et prend le parti d'oublier un infidèle.

Se voyant méprisé, il tremble bientôt d'être abandonné sans retour. Dans son inquiétude, il part tout seul, sous prétexte d'un pélerinage ; il arrive en secret chez une bourgeoise de Joviac ; il se propose d'y découvrir, par des voies détournées, les dispositions de sa maîtresse. Celle-ci, instruite de son arrivée, ne se possède plus ; elle va, de nuit, dans la maison où est Balazuc, se jeter à ses genoux, pour obtenir le pardon des fautes dont il la juge coupable.

Une telle démarche paraît choquer toute vraisemblance. La conduite de Balazuc est plus incroyable encore. On attend de sa part des transports de tendresse et de repentir. Mais il accable sa dame de reproches. Aussi la voit-on se retirer, furieuse et résolue de ne jamais le revoir.

Au bout de quelques jours, l'insensé est au désespoir du tort qu'il s'est fait à lui-même. Il court un matin au château pour demander grâce.

Loin de lui donner audience, la châtelaine le fait chasser par ses domestiques. Elle persévère dans sa rigueur une année entière. Balazuc ne peut ni la voir, ni obtenir la moindre espérance. Il compose des vers inspirés par l'amour et le repentir ; ses vers mêmes ne peuvent parvenir jusqu'à la dame.

Enfin, Bernard d'Anduze, chevalier galant et loyal, informé d'une rupture si éclatante, va trouver Balazuc pour en connaître la raison. L'ayant apprise, il rit de son extravagance et lui promet de ménager l'accommodement. Il porte les vers du troubadour à Joviac ; il rend témoignage de sa fidélité et de ses regrets. « La raison est tout entière de votre côté, dit-il à la dame, et c'est un motif de plus pour lui pardonner. » Il la conjure pour Dieu d'avoir pitié d'un malheureux amant, qui se soumet à toutes les peines qu'elle voudra. « Je lui pardonne, puisque vous le désirez « tant, répondit-elle, mais à une condition : c'est « qu'il s'arrachera l'ongle du petit doigt, et qu'il « me l'apportera avec une chanson où il expri- « mera son repentir. » Quoi que pût dire le médiateur, elle ne voulut point adoucir cette sentence (1).

(1) Millot, *loc. cit.*, T. Ier, p. 119.

Balazuc s'estima heureux d'en être quitte à ce prix. Sur le champ, il se fit lier le doigt et arracher l'ongle par un chirurgien. Il soutint la douleur de l'opération sans paraître la sentir. Il composa la chanson prescrite. Il courut, avec Bernard d'Anduze, se jeter aux pieds de sa maîtresse, et lui offrir son sacrifice d'expiation. Au spectacle de l'ongle arraché, elle fond en larmes, le prend par la main, l'embrasse. La chanson est écoutée avec transport. Depuis ce moment, ils s'aimèrent plus que jamais (1). »

(1) E la dona ' l respos que pus el o volia ela ' l perdonaria, en aisi que per la falha qu'el fag avia, que se traisses la ongla del det menor ; e qu'el la y degues portar ab un cantar, reprenen se de la folia c'avia facha.

En B. d'Anduza, quan vi que al res far non podia, pres comjat ; et anet s'en a'N G. e dis li resposta de la dona. En G. quant auzi que perdon trobaria fo molt alegres ; e rendet li gracias, car tan li avia acabat ab sa dona. Tan tost mandet per un maestro, e fes se traire la ongla ab gran dolor qu'en sofri ; e fes son vers, e venc s'en a Javiac, el e mo senher B. Ma dona Guilhalma issi lor encontra ; en G. gitet se de ginolhs devant ela, queren merce e perdo, et prezentet li la ongla. Ela fon piatoza e levet lo sus ; et intreron se totz tres en una cambra, et aqui ela lo perdonet baysan et abrassan. E retrais li son cantar, et ela l'entendet alegramen. E pueys ameron se pus fort trop que non avian fag enans. (Raynouard, *loc. cit.*, T. V, p. 183.)

Il ne reste de Balazuc qu'une seule pièce, contenant le récit de son aventure.

Voici les couplets de sa chanson :

Mon vers mou mercejan ves vos,
No per so, domna, qu'entenda
Que ja merce de meus prenda :
Tant es lo forfaitz cabalos,
Per qu'ieu si be m destrui no me planh.
Mas pos mi meteis ai perdut
E vos, que m faitz plus esperdut,
Si m pert mas paraulas be s tanh.

Tant es mos afars perilhos,
Qu'ieu no sai co m'i emprenda ;
Que pregars qu'om no l'entenda
Val pauc ad home sofrachos,
Per qu'es dregz que malastruc s lanh.
E pois per home recrezut
Aug dir qu'anc dieus no fetz virtut :
Per qu'ieu prec ses cug de gazanh.

Be sai fallitz soi ad estros
E noi a mas qu'om me penda,
Qu'ieu no soi qu'en dreg contenda :
Pero be sai s'il premier fos,

Dretz fora no m cregues companh
Mas s'il forfaitz fosson mort tut,
Qu'om non agues merces avut,
Mort e delit en foran manh.

Mala vengues aquel sazos,
Que mot crei que car lo m venda ;
Et està ben qu'ieu aprenda
En qual guiza viu besonhos,
Quar ges tan ric joi no m'atanh.
Mas no sai co m'es avengut,
Las ! non avia'l ben saubut.
Aras lo sai, per que m complanh.

Domna, si ma mort vos es pros,
Ja non er qu'ieu me defenda
Ni no m'auretz major renda ;
Et a'n pro qui es poderos
De celui vas qui a cor gran,
Et a l'ops que merce l'ajut ;
Quar non es à merce tengut
Aisso en que'l poder sofranh.

Ai ! las, ta mala fui iros
Quan baisset vas me sa benda,
E m quis francamen esmenda
De so don degr'esser cochos ;

E m fi pregar d'avol barganh,
Don m'a mil vetz lo cor dolgut :
Qu'era m tengr'ieu per errebut
Si m saludes com un estranh.

Domna, si tot no m tanh perdos,
No laissarai nous mi renda
E mas mas no vos estenda,
Que merces vens los mals e'ls bos.
E si pietatz tan vos franh,
So qu'ieu non esper ni no cut,
Que m perdonetz tort conogut,
Si mais cai no m levetz del fanh (1).

(1) Rochegude, *Parnasse occitanien*, p. 32.

XI

Pierre de Barjac.

XI

PIERRE DE BARJAC

On ne peut séparer ce troubadour de son ami, Guillaume de Balazuc. L'historien provençal les présente unis dans une même scène, où leurs amours et leurs vers sont mutuellement entrelacés (1).

Pierre de Barjac, qui florissait sous Raymond V, comte de Toulouse, appartenait à une très ancienne famille, dont le berceau était à Barjac, sur la limite des départements du Gard et de l'Ardèche. La maison de Barjac descendait de Guillaume de Châteauneuf-Randon, qui vivait en 1050.

Nous avons raconté comment notre troubadour, accompagnant un jour son ami Balazuc au château de Joviac, y avait fait la connaissance d'une

(1) Millot, *loc. cit.*, T. Ier, p. 119.

charmante femme nommée Viernetta, dont il devint le galant chevalier.

Au retour d'une de leurs visites à Joviac, Balazuc voyant la tristesse peinte sur le visage de son ami, lui en demanda la raison. Barjac répond qu'il a eu une dispute fort vive avec Mme Viernetta, qu'elle lui a même défendu de reparaître à ses yeux : « Cela n'est rien, dit Balazuc, nous reviendrons et je ferai votre paix. »

Ils ne revinrent pas de quelque temps. Rongé de dépit et même de jalousie, Barjac compose dans l'intervalle une pièce pleine d'amertume, où il dit un éternel adieu à sa maîtresse. Il la remercie d'avoir consenti à son amour; mais, puisqu'elle veut changer d'amant, il lui laisse la liberté et ne lui en voudra pas plus de mal pour cela.

« Tout franchement, belle dame, je viens devant « vous recevoir, sans inquiétude, mon congé pour « toujours. Je vous conserve une grande recon- « naissance pour les bontés que votre amour « daigna m'accorder tant que j'eus le bonheur de « vous plaire; maintenant, puisque je n'ai plus « ce bonheur, il est juste que, si vous voulez « vous procurer un amant qui fasse mieux votre « plaisir et votre avantage, je ne m'y oppose

« point. Soyez assurée que je ne vous en voudrai « pas, mais nous vivrons poliment et gaiement « entre nous, et nous serons comme si de rien « n'eût été. (1) »

. . . . . .

« Puisque les promesses et les gages d'amour « que nous nous sommes réciproquement donnés « pourraient, après notre rupture, porter malheur « à de nouveaux attachements, allons ensemble « devant le prêtre ; qu'il consacre nos pactes. « Déliez-moi de mes engagements, je vous délie- « rai des vôtres ; et, cette cérémonie achevée, « chacun de nous aura le droit de se permettre « un autre amour. Si, par mes emportements « jaloux, j'ai eu le tort de vous offenser, par- « donnez-moi ; de mon côté, je vous pardonnerai « sincèrement : un pardon serait inutile, s'il « n'était accordé avec franchise. »

« Recourir à un prêtre, dit l'abbé Millot, pour se délier de pareils serments, pour être quitte des obligations d'une intrigue de galanterie ! C'est un trait des plus remarquables de l'influence qu'avait la superstition dans toutes les choses humaines ;

(1) Raynouard, *loc. cit.*, T. II, p. 242.

du pouvoir qu'on supposait aux prêtres de se mêler de tout, en souverains de la conscience ; de l'abus qu'ils pouvaient faire du ministère sacré ; enfin, du point d'honneur qu'on attachait à la fidélité en amour. Mais, au fond, qu'était-ce que la religion du serment, dans les choses même les plus essentielles, dans les traités, par exemple, et dans l'obéissance au souverain, lorsqu'on s'en croyait délié par une formule sacerdotale ? (1) »

« Méchante femme, continue le troubadour, « vous m'avez rendu jaloux. Tous mes désirs « étaient de vous plaire. Vous direz que je n'ai « ni sens ni raison. Ah ! si vous sentiez tout le « mal qu'un jaloux endure ! il ne sait lui-même « ce qu'il dit, ni ce qu'il fait ; il ne peut rester en « place ; il ne dort ni jour ni nuit. C'en est fait, « trouvez bon que je vous quitte. Le lépreux « doit se tenir à l'écart, pour ne pas infecter les « autres. »

Voici le texte de cette chanson, qui fut envoyée à Mme Viernetta, que Barjac aimait toujours, en protestant de ne plus l'aimer, et qui se repentait déjà elle-même de s'être brouillée avec lui. La

(1) *Histoire littéraire des Troubadours*, T. Ier, p. 122.

facilité du raccommodement en est la preuve. Balazuc, ayant mené son ami à Joviac, réunit sans peine les deux amants, et Barjac lui assura que tous les plaisirs qui avaient précédé la brouillerie n'approchaient point de ceux de la réconciliation. C'est peut-être cette confidence qui engagea Balazuc à rompre avec sa maîtresse.

Tot francamen, domna, venh denan vos
Penre comjat per tos temps a lezer;
E grans merces, quar anc denhetz voler
Qu'ieu mi tengues per vostr'amor plus guai,
Tan quan vos plac; mas aras, pus no us plai,
Es ben razos que, si voletz aver
Drut d'antra part que us puesca mais valer,
Ieu'l vos autrey; ja pueis no us en volrai,
Ans n'aurem pueis bon solas entre nos
Et estarem cum si anc res no fos.

Et a la fin totz temps serai clamos
Del vostr'afar, qu'aisso'n vuelh retener
Qu'ieu non lo puesc gitar a non chaler;
Enans sapchatz tos temps vos servirai,
Fors que jamais vostres drutz no serai,
Si be m devetz encaras lo jazer
Que me promezetz quan n'auriatz lezer;

E non o dic mas quar ieu soing non ai,
Ans s'ieu n'agues estat tan poderos,
Tal hora vi qu'en fora plus joyos.

Mas vos cuiatz qu'en sia aziros,
Qu'aissi del tot non vos o dic de ver,
Mas derenant vos o farai parer ;
Qu'ieu ai chauzit en lieys cuy amarai,
E vos avetz chauzit, qu'ieu ben o sai,
En un tal drut que us fara dechazer,
Et ieu en tal que vol pretz mantener,
En cui jovens s'apropcha e de vos vai ;
Sitot non es de luec tan paratjos,
Ilh es sivals plus belha e plus pros.

E si'l jurars e'l plevirs de nos dos
Pot al partir de l'amor dan tener,
Anem nos en en las mans d'un prever,
E solvetz mi et ieu vos solverai ;
E pueis poirem quascus d'aqui en lai
Plus leyalmen autr'amor mantener ;
E s'anc vos fis re que us deya doler
Perdonas mi, qu'ieu vos perdonarai
Tot francamen ; qu'estiers non er ja bos,
Si de bon cor non es faitz lo perdos.

Mala domna, tro que m fezest gelos
Non fezi ren mas al vostre plazer ;

Mas anc gelos non ac sen ni saber,
Ni ren non sap gelos que s ditz ni s fai,
Ni hom non sap los mals que gelos trai,
Ni patz non a gelos mati ni ser,
Ni en nulh loc gelos non pot caber,
Per que vos deu plazer quar m'en partrai :
Qu'assatz val mais a sellui qu'es lebros
Que ges, sivals tug non son enueyos.

Fé que m devetz, si be us sui aziros,
Prendetz comjat de mi qu'ieu'l pren de vos (1).

Cette pièce est la seule qui nous reste de Pierre de Barjac : elle se trouve à la Bibliothèque Nationale et à la bibliothèque Laurenziana à Florence. Sur ce dernier manuscrit, le texte est ainsi :

Tot francament donna veig denat vos
Prendre comjaz per toz temps aleser

Dans un de nos manuscrits (celui du Vatican probablement), ce troubadour porte pour *armes*, d'azur bandé d'or, dans la lettre grise du manuscrit (2).

(1) Raynouard, *loc. cit.*, T. III, p. 242.
(2) Rochegude, *Parnasse occitanien*, p. 34.

Les Barjac étaient seigneurs de Vals depuis le commencement du XVe siècle. Le 21 avril 1635, Louis de Barjac vendit sa seigneurie à Marie de Montlaur, maréchale d'Ornano (1).

(1) H. Deydier, *Notes généalogiques*.

XII

Ms. du Vatican n.° 3204.

Perdigon.

PERDIGON

Ce troubadour, un de ceux qui, de l'état le plus abject, se sont élevés le plus haut par leurs talents, était fils d'un pauvre pêcheur de Lespéron (1), en Vivarais. Doué de beaucoup d'esprit et d'une physionomie agréable, il se livra bientôt à l'ambition de trouver accès dans les cours. Il faisait bien les vers, avait une belle voix, jouait parfaitement du violon, ne manquait ni d'agréments, ni de souplesse. Il réussit au delà de ses espérances. Le dauphin d'Auvergne, pour se l'attacher, lui donna des rentes et des terres. Enfin, il lui conféra la dignité de chevalier, et le fit son frère d'armes ; ce qui était le comble de la faveur.

Alors Perdigon, le troubadour des montagnes du Vivarais, devint un personnage dans la contrée. Il visita les barons et fut accueilli partout avec honneur. Les dames se disputèrent à qui l'aurait

(1) Canton de Coucouron, arrondt de Largentière.

pour amant, ou plutôt pour chantre de leur mérite. Son cœur ne le portait que trop à l'amour. On voit, par ses pièces, qu'il eut un nombre de maîtresses, et qu'elles ne le rendirent pas heureux (1).

« Il est vrai pourtant, dit-il dans une de ses « chansons, qu'emporté par la témérité de mon « amour, j'ose élever mes vœux plus haut qu'il « ne serait convenable. J'abandonne la plaine « facile et je cherche la montagne escarpée. « J'ambitionne un bonheur qui semble ne m'être « pas destiné. Hélas ! lorsque j'essaie de renoncer « à mes espérances ambitieuses, l'amour me dit « tout bas que souvent le succès est le prix de « l'audace et qu'elle ravit quelquefois heureu- « sement ce que la justice n'accorderait jamais. »

Pero ver es que per ma leujaria
Vuelh maïs puiar que drechura no manda,
Qu'ieu tenc lo pueg, e lays la plana landa,
E cas lo joy qu'a mi non tanheira,
Qu'amors me ditz, quant ieu m'en vuelh estraire,
Que manthas vetz puei'om de bas afaire,
E couquier mais que dregz no'l cossentria (2).

(1) Millot, *loc. cit.*, T. Ier, p. 429.
(2) Raynouard, *loc. cit.*, T. III, p. 347.

Dans une autre chanson, notre troubadour exprime son bonheur actuel, comparé à ses tribulations passées. « Bénis soient les soucis, les « chagrins, les maux qu'amour m'a causés pen- « dant si longtemps ! Je leur dois de sentir avec « mille fois plus d'ivresse les bienfaits qu'il m'ac- « corde aujourd'hui. Le souvenir de mes peines « me rend si doux le bonheur présent, que j'ose « croire que, sans avoir éprouvé l'infortune, on ne « peut savourer tout le charme de la félicité. Les « maux servent donc ainsi à rendre les biens plus « parfaits. Ils ajoutent un prix que ne connaissent « point ceux qui n'ont été qu'heureux. »

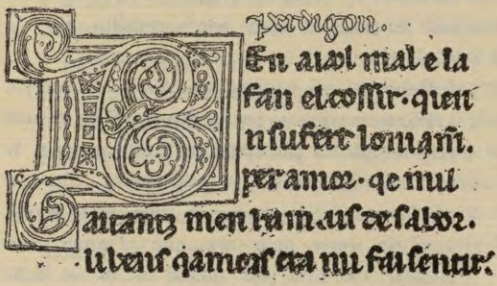

Ben aio'l mal e l'afan e'l cossir
Qu'ieu ai sufert longamen per amor,

Quar mil aitans m'en an mais de sabor
Li ben qu'amors mi fai aras sentir,
Quar tan mi fai lo mals lo ben plazer
Que semblans m'es que, si lo mals no fos,
Ja negus bes no fora saboros ;
Doncx es lo mals melhuramen del be
Per q'usquecx fai a grazir quan s'ave (1).

Voici la traduction de la meilleure chanson de Perdigon, où il exprime vivement ses peines :

« Je commence ma chanson avec le chant des « oiseaux, lorsque j'entends le tendre ramage du « rossignol et de la fauvette ; que je vois les fleurs « s'épanouir dans les jardins, les bluets parer les « buissons, les ruisseaux couler sur le sable leur « eau limpide, et leurs bords embellis par la » blancheur des lis.

« Hélas ! je me rappelle tous les maux que j'ai « soufferts en amour, par la rigueur d'une beauté « perfide, qui n'a pas craint de me tromper et de « me trahir. J'ai eu beau lui crier merci : elle a été « cruelle jusqu'à me donner le coup de la mort.

« C'est aimer bien peu que d'aimer sans « jalousie. On aime peu, quand on ne se fâche

(1) Raynouard, *loc. cit.*, T. III, p. 344.

« jamais ; on aime peu, quand on n'a jamais de « faute à se reprocher. Mais quand on est bien « amoureux, une larme d'amour vaut mieux que « quatorze ris.

« Lorsqu'à genoux je demande pardon à celle « que j'adore, elle m'accuse, elle en trouve des « prétextes. Les larmes coulent de mes yeux en « abondance. Alors, quelquefois, elle me lance un « amoureux regard. Je lui baise les yeux et la « bouche : et j'en ressens une joie de paradis.

« Ah ! sa main a cueilli les verges dont me « frappe la plus belle dame qui fut jamais. J'ai « fait tant de poursuites pour avoir le bonheur de « la servir ! elle m'a fait passer par tant de rudes « épreuves ; soupirs pleins d'angoisses, désirs sans « espérances, récompenses toujours au-dessous des « services ! tout m'oblige à m'éloigner d'elle (1).»

Le dauphin d'Auvergne étant mort et n'ayant laissé qu'un fils très jeune, Perdigon quitta une cour où il avait perdu son protecteur. Il alla se produire à celle du roi d'Aragon, Pierre II. Comblé de présents par ce prince, il repassa les

(1) Millot, *loc. cit.*, T. Ier, p. 429.

monts et s'attacha particulièrement à Guillaume de Baux.

Contrairement à l'opinion de Nostradamus, qui nous montre notre troubadour attaché au comte de Provence, Raimond Bérenger, dont il célébra les conquêtes par un poème, lorsque le comte eut réuni à son domaine Vintimille, Nice, Gênes et le Piémont ; nos histoires manuscrites nous le représentent participant au fanatisme qui suscita au comte de Toulouse tant d'implacables ennemis. Avec le prince d'Orange, le seigneur Guillaume de Baux, l'évêque de Toulouse Folquet, et l'abbé de Citeaux, il alla exciter à Rome le zèle, ou plutôt la haine d'Innocent III ; et la croisade contre les Albigeois fut le fruit de leurs conférences. Le roi d'Aragon, défenseur du comte de Toulouse, ayant péri à la sanglante bataille de Muret, en 1213, Perdigon fit un poème pour célébrer sa défaite et le triomphe de la croisade. L'historien observe que son animosité contre ce roi, qui avait été son bienfaiteur, le déshonora tellement que ses amis même ne voulurent plus le voir ni l'entendre, et qu'il ne put jamais se relever du mépris que lui attira son ingratitude. Exemple digne d'être médité par les adorateurs de la fortune.

Un ingrat ambitieux se consolerait peut-être du mépris des honnêtes gens, s'il recueillait d'un autre côté les fruits de son injustice. Perdigon n'eut pas même cette ressource. Le comte de Montfort, Guillaume de Baux et les autres seigneurs, dont il espérait des récompenses, périrent dans la croisade où ils avaient commis tant de barbaries. Le fils du dauphin d'Auvergne retira les bienfaits de son père, en haine de la perfidie de Perdigon. Celui-ci, n'osant se montrer, exposé aux derniers besoins, privé de toute espèce de ressources, fut réduit à chercher un asile dans un cloître. Et ce ne fut que par la protection de Lambert de Montal, gendre de Guillaume de Baux, qu'il fut reçu dans l'abbaye de Silvabelle : il y mourut. Crescimbeni cite le manuscrit où sa mort dans l'ordre de Cîteaux est attestée ; mais il ne dit point pour quel motif il se fit moine (1).

Les manuscrits nous ont laissé environ douze pièces de ce troubadour, dont une prière à la Vierge, remarquable par ce trait de superstition : le poète assure qu'en la priant quarante jours, on obtient le pardon de ses péchés.

(1) Millot, *loc. cit.*, T. Ier, p. 432.

De gracia plena
Avetz nom Maria,
Quar getatz de pena
Cui merce vos cria ;
Liam ni cadena
No'l te ni'l tenria,
Pus qu'ab quarantena
Gen vos humilia ;
Penedensa fai
Hom just e veray,
E per aital via
Va senes esmay (1).

Nous terminerons cette notice par les deux premières strophes d'une curieuse tenson de Gaucelm Faidit et Perdigon.

PERDIGONS, vostre sen digatz :
Que us par de dos maritz gelos ?
L'us a moiller qu'es bella e pros,
Franca, cortesa e chausida,
E l'autres laida e marrida,
Villana e d'avol respos ;
Chascuns es gardaire d'amdos :
E pos tant fols mestiers lor platz,
Ni aital es lor voluntatz,
Quals en deu esser meins blasmatz ?

(1) Raynouard, *loc. cit.*, T. IV, p. 421.

GAUCELM FAIDIT, ben voill sapchatz
Que de domna ab bellas faissos
Don tot lo mous es enveios,
Qui l'a pres de si aizida,
Non fai ges tan gran faillida,
S'il la garda e n'es cobeitos,
Com l'autres desaventuros
Qu'es tant de totz mals aips cargatz,
Qu'en gardar no'l forsa beutatz
Ni res mas laidesa e cors fatz (1).

(1) Raynouard, *loc. cit.*, T. IV, p. 14.

XIII

Mss. du Roi n°. 7226.

Guillaume Magretz.

GUILLAUME MAGRET

Nos historiens provençaux disent que Guillaume Magret fut un jongleur du Viennois, qui écrivait après la mort de Pierre III, roi d'Aragon, c'est-à-dire après 1213. Il composa de bonnes poésies, fut bien accueilli et honoré, mais qu'il alla presque toujours nu, jouant et dépensant tout ce qu'il gagnait. Il se rendit ensuite en Espagne et y mourut, on ne sait précisément où, dans un hôpital fondé par un seigneur nommé Ruy Pedro de Gambiras (1).

Il peint son amour de traits qu'on ne trouve pas ailleurs.

« L'amour me rend si distrait, qu'étant assis je « ne me lève pas pour ceux qui entrent, et que « souvent je cherche ce que je tiens à la main. « D'où il arrive que chacun se moque de moi...»

(1) Rochas, *Biographie du Dauphiné*, T. II, p. 96.

Tan son amoros mey jornal
Que quec jorn vos tramet per fieu
Cent sospirs que son tan coral
Que ses els no m colgui ni m lieu ;
Tan fort vos ai encobida
Que quam duerm hom me rissida ;
Si me faitz me mezeis oblidar
Que so que tenc non puesc trobar ;
E faitz m'a la gent escarnir,
Quar quier so que m vezon tenir (1).

« Je jure, par le Dieu qui naquit à Noël, que « jamais je ne commis de faute envers la dame « que j'aime, si ce n'est d'avoir souvent éteint « des tisons pour cacher ma honte, et dans la « crainte qu'on ne vît les larmes qui m'échap- « paient en la contemplant. (Ces tisons servaient « donc de lumières...). »

Ie us covenc per l'espiral
Senhor don an tort li Juzieu,
Que nasquet la nueg de Nadal,
Per cui son manht home romieu,
Dont es mantha naus perida ;
Qu'anc ves vos no fis falhida

(1) Raynouard, *loc. cit.*, T. III, p. 419.

Mas d'aitan que quan vos esgar
No m puesc estener de plorar,
Que, per ma vergonha cobrir,
N'ai fait manht tizon escantir.

« Je suis comme un pêcheur qui n'ose manger « ni vendre son poisson, qu'il ne l'ait présenté à « son seigneur : ainsi, lorsque je fais chanson, « sirvente ou autre chose, je l'envoie à la dame « de mon cœur, afin qu'elle en retienne ce qu'elle « voudra; et je me divertis avec les autres de « ce qu'il lui plaît de laisser. »

En aissi m pren cum fai al pescador
Que non auza son peys manjar ni vendre
Entro que l'a mostrat a son senhor,
Qu'en tal dompna mi fai amors entendre
Que quant ieu fas sirventes ni chanso
Ni nulha re que m pes que'l sia bo,
Lai lo y tramet per so qu'ilh en retenha
So que'l plaira, e que de mi'l sovenha,
E pueys ab lo sieu remanen
Deport m'ab la corteza gen (1).

Dans une autre pièce, Magret parle du roi d'Aragon, couronné au lieu où repose saint Pierre.

(1) Raynouard, *loc. cit.;* T. III, p. 421.

(C'est Pierre II qui fut couronné à Rome en 1204.) il l'appelle *légat de Romagne, duc, marquis* et *comte de Cerdagne.*

Reys Aragones,
Legatz de romanha,
E ducx e marques
E coms de Serdanha,
Gent avetz esclazit l'escuelh
E del fromen triat lo juelh,
Qu'el luec de san Peir'etz pauzatz
E drechuriers reys coronatz;
E, pus dieus vos a mes lay sus,
Membre us de nos que em sa jus (1).

Le troubadour écrivait après la mort de Pierre III, tué en 1213 à la bataille de Muret : « Puisque « Dieu vous a placé au ciel, dit-il en l'apos- « trophant, ressouvenez-vous de nous qui sommes « ici-bas. »

« Selon les idées communes, un prince qui était mort pour la défense du comte de Toulouse, excommunié et poursuivi comme hérétique, ne devait pas trouver place au ciel parmi les croisés; mais chacun canonisait ceux dont il suivait le

(1) Raynouard, *loc. cit.*, T. III, p. 424.

parti, et Magret, probablement, était contre la croisade (1). »

Enfin, dans un couplet où Magret fait allusion à une pièce de Marcabrus, appelée *Lavoir*, nous trouvons des plaintes singulières sur le peu de prix qu'on attachait aux couplets et aux sirventes. Il paraît fâché qu'on ne les prenne pas dans les auberges pour argent comptant.

« Avec mes deux sous dans ma bourse, je « serais mieux venu qu'avec cent *vers* et deux « cents chansons. Car de mes douze deniers « j'aurais de quoi boire et manger ; de huit « autres, du feu et un lit pour me coucher ; et « des quatre derniers, j'aurais plutôt les bonnes « grâces de mon hôte que si je lui donnais les « plus beaux vers. »

Non valon re coblas ni arrazos
Ni sirventes, tant es lo monz deliz ;
Que per dos sols serai meillz accollitz,
Si'ls port liatz en un de mos giros
Que per cent vers ni per dozenz cansos ;
Dels doze ab beure et ab manjar,
E'ls sitz daria a foc et a colgar.

(1) Millot, *loc. cit.*, T. III, p. 244.

E del quatre tenrai l'ost en amor
Meillz non fera pel vers del lavador (1).

Avec des idées de ce genre, il ne faut pas s'étonner que notre pauvre troubadour ait marché presque nu et soit mort à l'hôpital. Il nous reste de lui sept pièces.

(1) Rochegude, *Parnasse occitanien*, p. 173.

XIV

Folquet de Romans

FOLQUET DE ROMANS

Nos manuscrits nous apprennent que Folquet naquit à Romans, en Dauphiné ; qu'il était bon jongleur et qu'il plut dans les cours ; que les nobles le comblèrent d'honneur, et qu'il composa des sirventes pour louer les bons et blâmer les méchants. Après avoir chanté quelque temps en Dauphiné ses amours avec une comtesse dont on ignore le nom, il passa en Italie où il fit sa cour à Frédéric II, roi de Sicile. Il s'attacha aussi au marquis de Montferrat, mais plus particulièrement au seigneur de Carret, près de Savone, auquel il dédia un sirvente, pour l'engager à prendre part à l'expédition de Salonique, en 1224 (1).

Dans une de ses pièces, Folquet invective contre les rois et les grands qui combattent pour dépouiller

(1) Rochas, *loc. cit.*, T. Ier, p. 397.

leurs inférieurs, au lieu d'aller outre-mer venger le christianisme.

« Le monde est tout perverti, dit-il ; les clercs, « qui devraient donner l'exemple, sont pires que « les autres. Les seigneurs, emportés par l'avarice, « ont écrasé la noblesse. Que ne nous vient-il un « prince assez puissant et assez sage pour enlever « leurs biens à ces méchants, et en gratifier tout « autre dont le seul titre serait le mérite ? Que ne « change-t-on les mauvais princes, comme les « abbés changent les prieurs ?

Tornatz es en pauc de valor
Lo segles, qui ver en vol dir,
E'l clergue son ja li peior
Que degran los bes mantenir,
  Et an un tal usatge
Que mais amon guerra que patz,
Tan lur play maleza e peccatz ;
  Per qu'al premier passatge
M'en volria esser passatz,
Qu'el mais de quan vey mi desplatz.

Ben volgra acsem un senhor
Ab tan de poder e d'albir
Qu'als avols tolgues la ricor

E no'ls laisses terra tenir,
E dones l'eretatge
A tal que fos pros e prezatz ;
Qu'aissi fo'l segles comensatz,
E no y guardes linhatge,
E mudes totz los ricx malvatz
Si cum fan Lombartz poestatz.

Suit une exhortation au bon empereur, qui a pris la croix, à s'armer de courage afin de venger les saints lieux.

Le troubadour charge son sirvente de passer le Mont-Cenis, pour dire au seigneur de Carret qu'il aille dans le pays où est né le Sauveur, et qu'il couronne toute sa gloire par cette expédition.

E prec al bon emperador,
Que s'es crozatz per dieu servir,
Qu'el muova ab forsa et ab vigor
Ves la terra on dieus volc murir
E mes son cors en gatge
Per nos, e'n fo en crotz levatz,
E per nos batutz en nafratz ;
Don fan gran vilanatge,
Quar per nos son tan sufertatz,
Los Turcx fals e desnofezatz.

Emperaire, si be us pessatz
Cum fay dieus vostras voluntatz,
E l'avetz fin coratge,
Hom dira vos etz coronatz
De pretz sobre totz, e renhatz.

Sirventes, Mon Cenis passatz
Et a En Oth del Caret digatz
Qu'ie us tramet per messatge,
Qu'el s'an lai ou Jesus fonatz,
Puois er son bon pretz coronatz (1).

Voici encore une exhortation à prendre la croix pour la délivrance des saints lieux :

« Quel deuil, quel désespoir, quels pleurs, « quand Dieu dira : « Allez, malheureux ; allez « en enfer, où vous serez tourmentés à jamais « dans les supplices, dans les douleurs ; c'est pour « vous punir de n'avoir pas cru que j'ai souffert « une cruelle passion. Je suis mort pour vous, et « vous l'avez oublié ! » Mais ceux qui, dans la « croisade, auront trouvé la mort, pourront dire : « Et nous, Seigneur, nous sommes morts pour « toi. »

(1) Raynouard, *loc. cit.*, T. IV, p. 126.

Adoncs er fag l'ira e'ls dols e'ls plors
Quan dieus dira : « Anatz, malaurat,
« Jus en infern on seretz turmentat
« Per tos temps mais ab pena et ab dolors,
« Quar non crezetz qu'ieu sufri greu turmen,
« Mortz fuy per vos, don vos es mal membrat.»
E poiran dir selhs que morran crozat :
« E nos, senher, mortz per vos eyssamen (1). »

En lisant toutes ces exhortations, on se demande si notre troubadour ne fit pas partie de la croisade où alla le marquis de Montferrat, c'est-à-dire de l'expédition de 1224, pour recouvrer le royaume de Salonique. Un sirvente de son ami, Hugues de Bersie, ferait supposer qu'il prit la croix. « L'homme sage, lui dit ce troubadour, ne doit « pas épuiser tout son esprit à des folies. Nous « avons l'un et l'autre passé en débauches une « grande partie de nos jours. L'expérience nous « apprend assez que la part que nous avons eue « est la plus mauvaise. Ainsi, il faut réformer « notre conduite ; car, à la fin, on sort de jon- « glerie : mais il y a tel qui, lorsqu'il se voit à

(1) Raynouard, *loc. cit.*, T. IV, p. 124.

« son aise en maison bien meublée et bien fournie « de tout, ne pense pas qu'il y ait un paradis. « Folquet, mon doux ami, vous n'y pensez pas. « Faites-nous donc compagnie, pour aller outre « mer. Dieu est grand ; il ne nous abandonnera « point (1). »

Le comte de Flandre lui ayant adressé des vers, Folquet lui répondit :

Aissi con la clara stela
Guida las naus e condui,
Si guida bos pretz selui
Q'es valens, francs e servire,
E sel fai gran faillimen
Que fo pros e s'en repen
Per flac avol coratge,
Qu'en sai tal qu'a mes en gatge
Prez e valor e joven
Si que la febres lo repren
Qui l'enquer, tan l'es salvatge.

L'historien provençal nous donne environ seize pièces de ce troubadour, dont on ignore la date de la mort.

(1) Millot, *loc. cit.*, T. Ier, p. 464.

XV

Mo. du Roi N.o 7226

Gauseran de S.t Leidiez

GUILLAUME DE SAINT-DIDIER

ET

GAUSSERAN DE SAINT-LEYDIER

GUILLAUME de Saint-Didier, natif du Velay, fut un riche châtelain de Veillac (ou Noaillac), dans l'évêché du Puy, homme considéré, bon chevalier d'armes, généreux, courtois, loyal amant, fort aimé et bien accueilli des dames (1). Il fit la cour à Marquise, femme du vicomte de Polignac et *sœur* du dauphin d'Auvergne et d'Adélaïde de Claustre (femme de Béraud de Mercœur). « Guillaume, pour cacher sa passion pour la vicomtesse de Polignac, lui donnait le nom de Bertran dans ses chansons. Hugues le Maréchal, compagnon de Guillaume, que ce dernier avait mis dans sa confidence, et

(1) Millot, *loc. cit.*, T. III, p. 119.

qu'il appelait aussi du nom de Bertran, était le seul qui connût le mystère ; en sorte qu'ils s'appelaient tous trois de ce nom dans les conversations familières qu'ils avaient ensemble (1).

Depuis longtemps, Guillaume chantait et servait la vicomtesse, qu'on appelait communément la marquise de Polignac, sans qu'elle voulût lui faire aucun plaisir d'amour ; elle finit pourtant par l'accepter pour son chevalier. Leurs amours durèrent longtemps.

Le troubadour aimait la marquise avec beaucoup de discrétion, et sans donner matière aux médisances. Ils avaient eu grand soin de tenir caché ce qui produisait beaux *faits* et beaux *dits*, ces actions louables qu'inspirait quelquefois l'amour, et ces traits ingénieux qu'il semait dans les conversations.

Il y avait alors une dame très belle et fort bien élevée, la comtesse de Roussillon, fort estimée de tous les braves chevaliers. Guillaume la louait et la vantait plus qu'aucun autre. Il prenait tant de plaisir à parler d'elle, que tout le monde le croyait chevalier de cette dame. Elle le voyait très volon-

(1) Rochegude, *Parnasse occitanien*, p. 367.

tiers ; il la voyait de même, et rendait des visites moins fréquentes à la marquise. Celle-ci en fut jalouse, persuadée, comme on le disait, qu'il était l'amant de la comtesse de Roussillon (1).

La marquise manda Hugues le Maréchal, et lui porta ses plaintes contre Guillaume. « Je veux « m'en venger à votre profit, lui dit-elle, je veux « vous faire mon chevalier ; car je vous connais « bien ; je suis sûre que je ne trouverai jamais « chevalier qui me convienne mieux, et dont la « victoire doive plus piquer Guillaume. Je veux « donc aller en pélerinage à Saint-Antoine de « Viennois ; nous passerons chez Saint-Didier, et « je coucherai avec vous dans sa chambre et dans « son propre lit. »

Surpris d'abord de cette singulière proposition, Hugues dit à la marquise : « Vous me faites le « plus grand honneur et le plus grand plaisir « qu'on ait jamais fait à un chevalier ; et me « voilà tout disposé à ce que vous désirez de « moi. »

Aussitôt, la marquise donne ses ordres pour le voyage. Elle se met en route avec ses dames et

(1) Millot, *loc. cit.*, T. III, p. 124.

demoiselles, suivie de son amant et de plusieurs autres. Elle arrive à Saint-Didier, dans le château de Guillaume, qui était absent. Elle descend de cheval. On la reçoit avec distinction et honneur; on la sert comme elle veut; enfin, elle passe la nuit avec Hugues dans le propre lit de Guillaume.

La nouvelle s'en étant répandue dans le pays, Guillaume en fut aussi affligé que confus. Néanmoins, il ne voulut pas en faire plus mauvaise mine à la marquise et à Hugues, ni engager avec eux une querelle, ni même faire semblant de savoir ce qui s'était passé. Mais il se livra entièrement à la comtesse de Roussillon, et se détacha de la marquise (1).

L'historien provençal aurait dû nous apprendre quelle fut la conduite du mari après cette aventure scandaleuse.

Parmi les seize pièces qui nous sont parvenues de ce troubadour, il y a neuf chansons adressées à la fin à *Bertran*, nom supposé de sa maîtresse; un chant sur les effets de la puissance de Dieu, et un dialogue extrêmement libre entre un mari et sa femme.

(1) Millot, *loc. cit.*, T. III, p. 127.

Voici deux de ses chansons d'amour, qui nous paraissent remarquables par les sentiments et le style :

« Comme celle que je chante est belle ; que son « nom, sa terre, son château le sont aussi ; que « sa conduite, son langage, ses manières, tout en « est beau ; je veux que mes couplets n'aient rien « que de beau. Si ma chanson valait autant que « la beauté, pour qui je la fais, nulle chanson ne « lui serait comparable. »

Aissi cum es bella sil de cui chan,
E belhs son nom, sa terra e son castelh,
E belh siey dig, siey fag e siey semblan,
Vuelh mas coblas movon totas en belh ;
E dic vos be, si ma chansos valgues
Aitan cum val aiselha de cui es,
Si vensera totas cellas que son,
Cum ilh val mais que neguna del mon.

« Celle dont je suis homme-lige me fera mourir « tout bellement, quoique avec un fil de son « gant, ou un des poils qui tombent de sa four- « rure, elle pût me sauver la vie. Avec une seule « promesse, même fausse, elle pourrait me rendre « heureux ; car plus elle m'humilie et me confond, « plus je l'aime d'amour pur. »

Tan belhamen m'aucira deziran
Selha cui sui hom liges ses revelh,
Que m fera ric ab un fil de son guan,
O d'un dels pels que'l chai sus son mantelh ;
Ab son cuiar, o ab mentir cortes
Me tengra guay tos temps, s'a lieys plagues ;
Qu'ab fin talan et ab cor deziron
L'am atrestan on il plus mi confon.

« Belle dame, au corps bien fait, vous êtes la « maîtresse de mon cœur. Si je venais devant « vous, les genoux en terre, joignant les mains, « vous demander votre anneau ; que je vous trou- « verais de bonté et d'humanité, si vous daigniez « ranimer par cette faveur un malheureux qui « est votre esclave, et qui ne connut jamais le « bonheur; car, sans vous, il n'y a point de joie « pour moi. »

Ai ! belha domna, ab gens cors benestan.
Vas cui ieu tot mon coratge capdelh,
S'ieu vos vengues de ginolhos denan,
Mas mans junchas, e us quezes vostr'anel,
Quals franqueza fora e quals merces,
S'aquest caitiu, que no sap que s'es bes,
Restauressetz d'un ric joy jauzion,
Que non es joys que senes vos m'aon !

« Charmante et courtoise dame, puisque je ne « fais ma cour à aucune autre, et qu'il n'en est « aucune, ni en effet ni en apparence, que j'estime « la valeur d'un clou en comparaison de vous ; « voulez-vous que je meure sans goûter de joie. « Amour me le défend. Hélas ! je me suis plongé « trop profondément dans cet abîme : je ne trouve « ni gué ni pont pour en sortir. »

Belha domna, pus ieu autra non blan
Endrey d'amor, ni n'azor, ni n'apelh,
Qu'una non es en fay ni en semblan
Que contra vos mi valgues un clavelh ;
Ara nos us ai ni autra non vuelh ges,
Viurai ses joy, qu'amors m'en ten defes ;
Un panc intrey en amor trop preon,
Yssir non puesc quar no i trob gua ni pon.

« Un seul espoir me soutient ; c'est que l'amour « noble et gentil, assiste immanquablement son « fidèle serviteur qui l'implore. Que le faux amant « se rebute : le loyal ne doit jamais désespérer. « Et si les nobles dames sont d'une réserve « extrême sur le choix des temps et des per- « sonnes, tôt ou tard elles répondent aux tendres « vœux qu'on leur adresse. »

Us belhs respiegs mi vai reconfortan
Qu'en petit d'ora ajuda son fizelh
Gentils amors, qui l'enquier merceyan :
Per que fols drutz torna en fol capdelh ;
Mas selh que y a son fin coratge mes,
Si be'l tarda, no s'en dezesper ges,
Quar bona domn'a tot quant deu respon,
E guarda ben a cui, ni que, ni on.

« Tous les lieux qu'elle habite me plaisent et « me paraissent resplendissants. Les bois les plus « sauvages sont pour moi des prairies, des vergers, « des jardins ornés de roses. Chaque jour, elle « me semble avoir acquis quelque nouvelle beauté. « Elle a tant de grâces, que les plus mal appris « deviennent courtois en la voyant, et en lui « parlant. »

Trastot m'es belh ont ilh es e m resplan,
Bosc m'en son prat e vergier e rozelh,
E m'agensa a chascun jorn de l'an
Cum la roza, quant ilh nais de novelh ;
Qu'el mon non es vilas tan mal apres,
Si parl' ab lieys un mot, non torn cortes,
E no sapcha de tot parlar a fron
Denan siey ditz, e dels autres s'escon.

Amics Bertrans, veiatz s'ai cor volon,
Qu'ilh chant e ri, quant ieu languisc e fon.
Bertrans, la filha al pros comte Raymon
Degra vezer qu'ilh gensa tot lo mon.

La seconde chanson, quoique composée sur des rimes plus difficiles que la précédente, n'a pas moins d'élégance et de naturel.

« Il n'y a point de créature dans le monde qui « ne trouve son pain. Cette fortune manque à « moi seul. J'aime celle qui me persécute ; je « l'aime avec plus de fidélité et de constance, que « n'en montre aucun amant pour une maîtresse, « qui par deux baisers se livre à lui malgré qu'elle « en ait. Mon amour augmente par les tourments « qu'elle me cause Si elle m'aimait tant soit peu, « pensez-vous que je l'aimasse bien ? (1) »

El mon non a neguna creatura
No truep sa part, mais ieu non truep la mia,
Ni ges no sai on ja trobada sia
Qu'aissi ames de lial fe segura ;
Qu'ieu am pus fort selieys que mi guerreya,
No fai nulh drutz lieys qu'en baizan s'autreya,
Pus malgrat si eu l'am, per que m fai maltraire ?
S'ilh m'ames re, pensatz s'ieu l'ames guaire !

(1) Millot, *loc. cit.*, T. III, p. 132.

« Non, elle ne saurait y gagner, puisqu'à pré-
« sent qu'elle me hait, je l'aime tant, et porte
« seul le poids de l'amour qui m'enivre. Cepen-
« dant, l'espoir qu'elle me donnerait, je le sens,
« m'enflammerait davantage..... Mais cette espé-
« rance, sans effet, n'est point un bonheur à
« poursuivre. Je devrais briser mes liens, je ne
« puis le gagner sur moi. »

Ho ieu, sapchatz que no fora mezura,
Pus er l'am tan que m'es mala enemia ;
E s'ieu l'am sols, est'amor que m'embria ?
Si fai sivals, tan cum bos respiegz dura ;
Aquest respieg, on hom ren non espleya,
Non es causa que hom persegre deya,
Ben o conosc, si m'en pogues estraire,
Mas no puesc ges, tan sui lial amaire.

« Que je me voudrais de mal, si j'avais commis
« envers elle la moindre faute, si je lui avais rien
« dit d'injurieux et d'offensant ! Hélas ! parce que
« tous les jours j'exalte de mon mieux son mérite,
« si je la regarde, elle ne fait pas semblant de me
« voir. Affable et débonnaire pour tout le monde,
« ce n'est qu'à moi qu'elle refuse de faire de doux
« semblans (1). »

(1) Raynouard, *loc. cit.*, T. III, p. 300.

Bem volgra mal, s'il fezes forfaitura,
Ni l'agues dig nulh erguelh ni falsia,
Mas quar enans son ric pretz quascun dia
De mon poder, e platz mi quar melhura
E fas saber qu'a totas senhoreya ;
Quant ieu l'esguar, no fai semblan que m veya ;
A totz autres es franqu'e de bon aire,
Mas a mi sol no vol belh semblan faire.

« Tel est l'usage des dames : elles traitent avec « hauteur et dureté celui qui s'humilie. Ah ! belle « dame, quoi, vous manquez de courtoisie pour « moi seul ! car personne ne s'en plaint. A moi « seul vous voulez du mal ! à moi seul vous faites « de la peine ! et pourquoi ? parce que je vous « aime plus que personne ! Vous pouvez m'arra- « cher les yeux ; mais ni vous ni moi ne pouvons « empêcher que la chose soit ainsi. »

Quar costum'es que domna sia dura,
E port'erguelh selhuy que s'umilia ;
Belha res mala, e co us falh cortezia
Ves mi tot sol, qu'autre no s'en rancura !
Voletz mi mal sol quar mi faitz enveya,
E quar vos am mais d'autra res que sia ?
Per aquest tort mi podetz los huelhs traire,
Que ieu ni vos non o podem desfaire.

« De jour en jour, l'amour que je lui porte « s'accroît, redouble, se fortifie. Malgré cela, au « lieu d'avancer, je recule ; et je vois bien qu'à « la fin j'en obtiendrai encore moins, puisque dès « le commencement tout va de mal en pis. Je ne « sais comment faire. Si je me fâche, je me fais « tort ; si je souffre avec patience, je ne gagne « rien. Je devrais me retirer ; et toujours je reste. « Peut-on être ensorcelé à ce point (1). »

A totz jorns creys e dobla e s'asegura
L'amor qu'ie'l port, mas los fagz desembria ;
E meinhs n'aurai, so cug, a la partia
Qu'al comensar ; vey qu'ades se pejura,
Que, s'ieu m'irays, de tot en tot sordeya ;
Doncx no sai ieu de qual guiza m'esteya,
S'ira mi notz, e patz no mi val gaire ;
Si'n aissi m vai, be sui doncx encantaire.

Amicx Bertrans, vos que es guàliaire
Es mais amatz qu'ieu que sui fis amaire (2).

Dans la lettre grise du manuscrit de la Bibliothèque Nationale, notre troubadour est représenté à cheval, tenant dans sa main la lance et un écu

(1) Millot, *loc. cit.*, T. III, p. 134.
(2) Raynouard, *loc. cit.*, T. III, p. 298.

de gueules chargé de trois tourteaux d'argent, joints par une barre qui traverse, et une autre qui descend en forme de T (1).

Don Vaissette compte Guillaume de Saint-Didier parmi les troubadours du XIIe siècle, qui florissaient sous Raimond V, comte de Toulouse. Or, une de ses pièces, dans laquelle il se plaint qu'on abandonne Jérusalem et les saints lieux, prouve qu'il écrivait vers 1256. Notre troubadour ne peut avoir parlé de Raimond V vivant, comme le suppose l'historien du Languedoc ; il parle tout au plus de Raimond VI.

Nostradamus, qui est souvent aussi inexact que possible, fait mourir Guillaume de Saint-Didier en 1185, au service d'Alphonse, roi d'Aragon et comte de Provence. Il raconte que Hugues le Maréchal, confident de ses amours, s'efforça de le supplanter auprès de la marquise de Polignac, et que celle-ci, indignée de sa perfidie, renvoya le traître dans ses terres, où il fut assassiné par des paysans (2).

Raynouard nous donne, à la page 163 de son

(1) *Histoire du Languedoc* (nouv. éd.), T. VI, p. 166.
(2) Millot, *loc. cit* , T. III, p. 128.

cinquième volume (1), la petite notice suivante :

« *Gausseran de Saint-Leydier*. — Une pièce.

« Gausserans de Saint Leidier si fo de l'evescat « de Velaic, gentils castellans, fills de la filla d'EN « Guillems de Saint Leidier; et enamoret se de la « comtesse de Vianes, filla del marques Guillem « de Montferrat. »

C'est Béatrix, femme de Guigues-André, dauphin de Viennois, mort en 1237. Elle conserva toujours le titre de comtesse de Viennois. Ses ouvrages ont été probablement confondus avec ceux de son père (2).

(1) *Choix des poésies originales des Troubadours.*
(2) Millot, *loc. cit.*, p. 135.

XVI

Ms. du Vatican n.° 3204.

Guillems Ademars.

XVI

GUILLAUME ADHÉMAR

D'APRÈS nos manuscrits, ce troubadour de la fin du XIIIe siècle naquit dans le Gévaudan, à Marvejols, dont son père était seigneur. Il en sortit secrètement pour se faire chevalier ; mais trop pauvre pour soutenir un état si distingué, il prit le parti de se faire jongleur. Il fit un certain nombre de bonnes chansons, et partout où il alla, il fut considéré des dames et des seigneurs. Après avoir longtemps vécu de la sorte, il entra dans l'ordre monastique de Grammont (1).

Trompé par le nom d'Adhémar, Nostradamus conjecture que ce troubadour était fils de Gérard Adhémar, à qui l'empereur Frédéric Ier inféoda le château de Grignan. Citant le moine des Iles d'or, il donne à entendre que la comtesse de Die fut l'objet des amours de Guillaume. Il ajoute, d'après

(1) Raynouard, *loc. cit.*, T. II, p. 498.

le moine de Montmajour, qu'il était aussi mauvais poète que mauvais guerrier; vieux et pauvre, achetant des habits usés pour s'en revêtir ; vain et charlatan comme Pierre Vidal. Il dit encore que Guillaume composa un catalogue des dames illustres dédié à l'impératrice, femme de Frédéric Ier ; qu'il mourut en 1190.

Notre troubadour était certainement contemporain du moine de Montaudon, qui parle de lui dans sa satire, comme d'un homme qu'il a connu et fréquenté (1).

E'l seizes *Guilems Azemars*,
C'anc no fo pus malvatz joglars;
E a pres manh vielh vestimen,
E fai de tal loc sos chantars
Don non es a sos trenta pars ;
E vey l'ades paubr'e sufren (2).

Le moine de Montaudon florissait à la fin du XIIIe siècle. Ainsi on ne peut douter de la méprise de Nostradamus.

Les poésies d'Adhémar, au nombre d'une

(1) Millot, *loc. cit.*, T. II, p. 498.
(2) Raynouard, *loc. cit.*, T. IV, p. 370.

vingtaine, ne sont presque toutes que des lieux communs de galanterie.

« Ma dame est si aimable, dit-il, dans une « chanson, elle est si gracieuse, elle a des ma- « nières si nobles et si délicates, que depuis long- « temps elle est l'objet des pensées de mon esprit « et celui des affections de mon cœur. Oui elle « est tellement parfaite, que celui qui en ferait « l'éloge le plus exagéré ne saurait mentir, et « que celui qui oserait se permettre le plus léger « blâme ne pourrait dire vrai. »

Tant es cortez 'e benestans,
E riqu 'e de belhas faissos,
Qu'ieu n'ay estat mout cossiros
Loncs temps, e mos cors sospirans;
Quar ja de lieys non pot mentir
Nuls hom que la vuelha lauzar,
Ni ver dir, si la vol blasmar (1).

« Si j'étais assuré que mes vers et mes chants « sussent attendrir le cœur de ma dame, je les « composerais avec plus d'ardeur que je ne fais : « pourtant je ne cesserai de la célébrer; j'aime « mieux chanter pour elle sans espoir de récom-

(1) Raynouard, *loc. cit.*, T. III, p. 195.

« pense, que chanter pour une autre, dussé-je « obtenir son amour (1). »

Voici une pièce remarquable ; elle mérite d'être citée dans le genre satirique.

« J'ai vu bien des choses que je n'ai pas fait « semblant de voir. J'ai ri et badiné avec gens « qui ne me plaisaient guère. J'ai servi maints « nobles hommes, dont je n'ai jamais reçu de « récompense ; et j'ai vu quantité de plats dis- « coureurs qui faisaient bien leurs affaires. »

« J'ai vu des dames cesser d'aimer leurs maris « pour de mauvais amants, et des sots obtenir « d'elles ce qu'elles refusaient à des amants pleins « d'esprit et de bonne foi. J'ai vu pardieu maintes « dames ruiner la fortune de bien des hommes, « et les haïr malgré leurs dons ; tandis que « d'autres étaient aimés sans rien donner. »

« J'ai vu de ces femmes qu'on recherchait à « force de soumissions et de complaisance : sur- « venait un sot qui n'avait que des misères à « dire, et cependant il obtenait le meilleur lot..... « J'ai vu la retenue échouer et l'étourderie « triompher. J'en ai conclu que folie vaut mieux « parfois en amour que trop de raison. »

(1) Raynouard, *loc. cit.*, T. II, p. xxv.

« J'ai vu des dames condamner tels hommes « qui ne le méritaient point, et combler de « faveurs tels autres dont elles avaient à se « plaindre. J'ai vu enfin des choses qui ont fait « tourner bride à mon cœur ; connaissant que « les nobles désirs ne servaient à rien, et que les « sentiments louables n'occasionnaient que des « peines (1). »

On voit cela dans tous les temps, dès que la mauvaise humeur peint tout en noir. De là les excès de misanthropie. Mais il y eut toujours des âmes honnêtes pour la consolation de ceux qui le sont.

Voici le texte de cette singulière satire :

Ieu ai ja vista manhta rey
Don anc no fis semblan que vis,
Et ai ab tal joguat e ris
Donc anc guaire no m'azautey ;
Et ai servit a manht hom pro
Don anc no cobrey guazardo ;
Et a manh nesci, ab fol parlar,
Ai ja vist trop ben son pro far.

(1) Millot, *loc. cit.*, T. II, p. 500.

E ai ja vist per avol drut
A domna 'l marit dezamar,
Et a manh nesci acaptar
Plus qu'a un franc aperceubut,
E per domnas ai ja vist ieu
A manht hom despendre lo sieu;
Et ai ne vist amat ses dar,
E mal volgut ab molt donar.

Ieu ai vist donas demandar
Ab plazers et ab honramens,
Pueys venia us desconoyssens
Abrivatz de nesci parlar
Qu'en avia la mielher part.
Esguardatz si son de mal art!
Manthas n'i a qu'els plus savays
Acuelhon mielhs en totz lurs plays.

Ieu ai vist en domnas ponhar
D'ensenhatz et de ben apres,
E'l nescis avinem nemes
Qu'el plus savis ab gen preyar;
Et ai vist nozer chauzimens
A trops valer ab trichamens,
Per que val mais, a mos entens,
En luec foudatz que sobriers sens.

A domn'ai vist hom encolpar
De so que no meria mal,
E que so laissavon de tal
On se pogron a dreg clamar ;
Et ai ja tal ren esguardat
On n'er en ren mon cor virat,
Per que m'an fait mos rics volers
Manthas vetz dons e desplazers (1).

Le poète parle bien différemment dans une autre pièce, où il se peint heureux par de nouvelles amours.

« Je ne puis différer de chanter. L'été revient, « les vergers sont couverts de fleurs, les prés « reverdissent. La beauté que j'aime m'a conquis « par le seul attrait d'une promesse. Que serait- « ce, si elle avait effectué la plus petite faveur (2)? »

(1) Raynouard, *loc. cit.*, T. III, p. 327.
(2) Millot, *loc. cit.*, T. II, p. 501.

XVII

Pierre Cardinal

XVII

Pierre Cardinal

PIERRE CARDINAL

PIERRE CARDINAL est, sans contredit, un des troubadours dont les ouvrages méritent le plus d'attention. Il naquit à Veillac, diocèse du Puy, de parents illustres, au commencement du XIIIe siècle. Nos manuscrits ne font point connaître sa famille, et ne disent pas d'où venait le nom de Cardinal. C'était peut-être un de ces surnoms que les nobles même d'ancienne race avaient quelquefois, outre le nom de leurs fiefs, et qui étaient analogues ou à des qualités, ou à des aventures particulières (1).

Élevé pour être chanoine de la cathédrale du Puy, Pierre *apprit les lettres et sut bien lire et chanter*, dit l'historien provençal. Apprendre les lettres se réduisait ordinairement alors à une teinture de grammaire et de mauvaise philosophie. Le principal mérite de notre troubadour

(1) Millot, *loc. cit.*, T. III, p. 236.

fut, comme on le verra, de bien observer les hommes, de bien les connaître et de les peindre avec force.

Une vocation forcée ne réussit guère que pour les esprits faibles, qui se plient à toutes les impressions qu'on veut leur donner. Pierre sentit que la nature s'opposait aux vues de ses parents ; et il n'était pas d'un caractère à goûter le repos de la cléricature, tandis que l'activité de son génie l'entraînait ailleurs. L'historien dit que, parvenu à l'âge d'homme, il prit goût pour les vanités du monde, car il se sentait beau et jeune. Les passions de la jeunesse furent apparemment une des causes qui lui firent abandonner le canonicat et exercer la profession de troubadour ; mais le divorce qu'il fit bientôt avec la galanterie, et le genre grave de ses ouvrages, prouvent que les *vanités du monde* n'étaient pas le mobile de sa conduite.

Il composa peu de chansons et excella dans les sirventes, qu'il remplit de bonne morale. Il censurait vigoureusement les folies du siècle ; il n'épargnait ni les mauvais ecclésiastiques ni les mauvais seigneurs ; il bravait la haine qu'attirent les vérités désagréables.

Ses mœurs et ses talents le rendaient, sans

doute, respectable au vice même, puisque loin d'être persécuté, il était honorablement accueilli. Il visitait les cours, accompagné d'un jongleur qui chantait ses sirventes (1).

Nous n'avons de lui que trois chansons. En voici une où il se félicite d'avoir le cœur parfaitement libre.

« Enfin je puis me louer de l'amour : il ne me « fait plus perdre ni l'appétit ni le sommeil ; il ne « me fait plus ni bailler, ni soupirer, ni courir « comme un enragé, la nuit, ni avoir des mes- « sagers à gages. Je m'en suis tiré avec mes dés. »

Ar mi pues lauzar d'amor,
Que no m tolh manjar ni dormir;
Ni 'n sent freidura ni calor,
Ni non badalh ni non sospir,
Ni 'n sui conques, ni 'n sui cochatz,
Ni 'n sui dolens, ni 'n suy iratz,
Ni non logui messatge,
Ni 'n sui trazitz ni enganatz,
Que partitz m'en suy ab mos' datz (2).

« Je ne dis point que je meurs d'amour pour « la plus aimable des dames, et que nuit et jour,

(1) Millot, *loc. cit.*, T. III, p. 238.
(2) Raynouard, *loc. cit.*, T. III, p. 438.

« mon cœur languit pour elle : je ne la supplie « point, je ne l'adore point ; ni mes vœux, ni « mes désirs ne la poursuivent. Je ne lui rends « pas les devoirs d'homme-lige ; je ne me con- « sacre ni ne me donne point à elle. Je ne me « déclare point son serf ; mon cœur ne lui est « point laissé en gage ; je ne suis ni son prison- « nier ni son captif ; mais je dis, mais je proclame « que je suis échappé de ses fers. »

Voici sa troisième chanson : ce sont ses adieux à l'amour et à la galanterie.

« Bien fou et bien dupe quiconque s'attache à « l'amour. Qui s'y fie le plus est toujours le plus « mal partagé. Tel croit s'y chauffer, qui s'y « brûle. Les biens d'amour sont longtemps à « venir, et les maux arrivent tous les jours en « foule. Il ne traîne à sa suite que des dupes, des « insensés, des méchants. Ainsi, je fais divorce « avec lui (1). »

Ben tenh per folh e per muzart
Selh qu'ab amor se lia,
Quar en amor pren peior part
Aquelh que plus s'i fia ;

(1) Millot, *loc. cit.*, T. III, p. 239.

Tals se cuia calfar que s'art ;
Los bes d'amor venon a tart,
E'l mars ven quasqun dia ;
Li folh e'l fellon e'l moyssart
Aquil en sa paria ;
Per qu'ieu m'en part.

« Ma mie ne m'aurait point si je ne l'avais ; « aussi, j'ai pris la résolution aussi sage que « ferme de lui faire comme elle me fera. Si elle « me trompe, elle ne me trouvera pas moins « trompeur, et si elle procède droit avec moi, je « marcherai pour elle sur le même pied. »

Ja m'amia no ni tenra,
Si ieu lieys non tenia,
Ni ja de mi no s jauzira,
Sieu de lieys no m jauzia ;
Cosselh n'ai pres bon e certa
Que'lh fassa segon que m fara ;
E, s'ella me gualia,
Gualiador me trobara,
Et si m vai dreita via,
Ieu l'irai pla (1).

« Jamais je ne gagnai tant à aucun marché,

(1) Raynouard, *loc. cit.*, T. III, p. 436.

« que lorsque je perdis ma mie : en la perdant,
« je regagnai mon cœur que j'avais perdu. Bien
« peu gagne qui se perd. Mais perdre ce qui nuit,
« je pense que c'est un véritable gain. Par ma
« foi, je m'étais donné à elle qui me ruinait, je
« ne sais pourquoi... »

Anc non guazanhei tant en re
Cum quan perdey m'amia,
Quar perden lieys guazanhei me
Cuy ieu perdut avia :
Petit guazanha qui pert se,
Mas qui per so que dan li te,
Ieu cre que guazanhs sia ;
Qu'ieu m'era donatz per ma fe
A tal que me destruia,
No sai per que.

« Jamais plus je ne serai à elle, ne lui ayant
« trouvé en aucun jour ni foi ni loi, mais trom-
« perie et fausseté... »

De lieys prene comjat per jasse,
Qn'ieu jamais siens no sia,
Qu'anc jorn no y trobei ley ni fe,
Mas engan e bauzia.

« A loyale amie on doit être ami loyal, mais

« il faudrait qu'à une trompeuse on rendit la « tromperie. Puisse celle dont je me plains trouver « qui la trompe et la mène rudement. »

De leyal amia cove
Qu'om leyals amicx sia ;
Mas de lieys estaria be
Qu'en gualiar se fia,
Qu'om gualies quam sap de que ;
Per qu'ar mi plai quan s'esdeve
Quan trop qui la gualia,
E guarda sa onor e se
De dan e de folia,
Ni 'l tira 'l fre (1).

Si les auteurs se peignent dans leurs écrits ; si « le style c'est l'homme. » Pierre Cardinal avait trop de raideur et d'âpreté dans le caractère, une franchise trop rude, un goût de satire trop âcre pour faire fortune auprès des dames. En un mot, il était le Juvénal de son siècle. On en jugera par ses sirventes, dont nous allons rassembler les principaux traits. Commençons par ce qui regarde les gens d'église.

Li cler si fan pastor
E son auxizedor ;

(1) Raynouard, *loc. cit.*, T. III, p. 438.

E semblan de sanctor
Quan los vey revestir,
E pren m'a sovenir
D'en Alendri qu'un dia
Volc ad un parc venir,
Mas, pels cas que temia,
Pelh de moton vestic,
Ab que los escarnic;
Pueys manjet e trahic
Selhas que l'abellic.

Rey et emperador,
Duc, comte et comtor,
E cavallier ab lor
Solon lo mon regir;
Aras vey possezir
A clercx la senhoria
Ab tolre et ab trazir
Et ab ypocrizia,
Ab forsa et ab prezic,
E tenon s'a fastic
Qui tot non lor o gic,
Et er fag quan que tric.

Aissi cum son maior,
Son ab mens de valor
Et ab mais de follor,
Et ab mens de ver dir

Et ab mais de mentir,
Et ab mens de clercia
Et ab mais de falhir,
Et ab mens de paria ;
Dels fals clergues o dic,
Qu'ancmais tant enemic
Jeu a dieu non auzic
De sai lo temps antic.

Quan son al refector,
No m'o tenc ad honor,
Qu'a la taula aussor
Vey los cussos assir,
E primiers s'eschausir;
Auiatz gran vilania,
Quar hi auzon venir,
Et hom non los en tria ;
Pero anc non lai vic
Paupre guarso mendic
Sezer latz qui son ric;
D'aisso los vos esdic.

Ja non aion paor
Alcays ni Almassor
Que abbas ni prior
Los anon assalhir,
Ni lurs terras sazir,
Que afans lur seria;

Mas sai son en cossir
Del mon quossi lur sia
Ni com en Frederic
Gitesson de l'abric ;
Pero tal l'aramic
Qu'anc fort no s'en jauzic.

Clergues, qui vos chauzic
Ses fellon cor enic
En son comde falhic,
Qu'anc peior gent no vic (1).

« Les gens d'église, dit notre troubadour, dans « un autre sirvente, sont prompts à prendre et « lents à bien faire, beaux de visage, laids par « leurs péchés ; défendant aux autres ce qu'ils « font le plus volontiers..... Caïphe et Pilate « obtiendraient Dieu plutôt qu'eux. Pour les « moines, s'il y a chez vous de jolies femmes..... « (notre plume se refuse à traduire les obcénités « que le poète entasse). Il en naît des hérétiques « qui jurent, qui renient et jouent aux trois dés. « Voilà ce que sont les moines noirs, au lieu des « charités qu'ils devraient faire. Comment les « chevaliers ne meurent-ils pas de honte de se

(1) Raynouard, *loc. cit.*, T. IV, p. 343.

« laisser fouler aux pieds par de telles gens ? « Charles Martel savait bien mieux gouverner son « clergé. Mais aujourd'hui les gens d'église, qui « connaissent la faiblesse et l'imbécillité du roi, « le mènent comme ils veulent. » Il s'agit peut-être de Philippe-le-Hardi. Saint Louis, son père, s'était livré par dévotion aux religieux mendiants ; mais quelles preuves de vigueur et de sagesse ne donna-t-il pas, même pour les affaires ecclésiastiques (1) ?

E fan soven pel mon auzir
Que raubador sian vedat,
E quant el an tout et emblat,
Los veiretz del bordelh issir ;
Cap dreg van al aultar servir ;
E si 'lh servizi cuelh en grat
Dieus, ben ten so per escampat
Que hom dona als paubres vestir.

Ab raubar gleizas e' nvazir,
Et ab enguans son fals clergat,
Senhor del mon, e sotz plantat
Sotz els sels que degran regir :

(1) Millot, *loc. cit.*, T. III, p. 250.

Carles Martels los saup tenir ;
Mas aquest rei conoisson fat,
Qu'el fan far del tot a lor grat,
E so qu'el degr 'onrar, aunir.

Cavaliers degr 'om sebelir
Que jamais d'els non fost parlat,
Quar aunit son e deshonrat,
Lor vida val mens de morir ;
Que als clercx se laisson prestir,
E pel rei son desherat,
E, segon lo dreg de barat,
Jutjat son del tot a morir (1).

Voici encore un portrait plus hideux des prêtres avides et corrompus, qu'on voyait alors profaner le saint ministère.

« Il n'est point de vautour qui évente d'aussi « loin une charogne que les gens d'église et leurs « prédicateurs sentent un homme riche. Aussitôt « ils en font leur ami, et quand il lui survient « une maladie, ils lui font faire une donation qui « dépouille ses parents. Les mauvais ecclésias- « tiques ont réuni tout l'orgueil, toute la cupi- « dité et toute la trahison du monde. Ils font

(2) Raynouard, *Lexique roman*, T. Ier, p. 447.

« prêcher que le vol est défendu, après avoir tout « envahi eux-mêmes. Vous les voyez sortir tête « levée des mauvais lieux, pour aller à l'autel. « Rois, empereurs, ducs, comtes et chevaliers, « avaient coutume de gouverner les États. Mais « les clercs ont usurpé sur eux cette autorité, soit « à force ouverte, soit par leur hyprocrisie et « leurs prédications. Grand Dieu qui nous as « racheté, vois à quel point ton église s'est cor- « rompue ! On n'y obtient ni dignité ni prébende, « si on ne l'achète des distributeurs à force de « services, ou si on n'est leur fils ou leur com- « plice de leurs iniquités. On a beau savoir l'écri- « ture, on n'a de considération auprès d'eux « qu'autant qu'on se prête à leur commerce, en « perdant tout sentiment d'honneur et de jus- « tice (1). »

TARTARASSA ni voutor
No sent plus leu carn puden
Com clerc e prezicador
Senton ont es lo manen :
Mantenen son siei privat,
E quan malautia 'l bat,
Fan li far donatio
Tal qu'el paren no y an pro.

(1) Millot, *loc. cit.*, T. III, p. 248.

Frances e clerc an lauzor
De mal, quar ben lur en pren;
E renovier e trachor
An tot lo segl' eyssamen;
Qu'ab mentir et ab barat
An si tot lo mon torbat,
Que no y a religio
Que no sapcha sa lesso,

Saps qu'esdeven la ricor
De selhs que l'an malamen?
Venra un fort raubador
Que non lur laissara ren,
So es la mortz, qu'els abat;
Qu'ab quatr' aunas de filat
Los tramet en tal maizo
Ont atrobon de mal pro.

Hom, per que fas tal follor
Que passes lo mandamen
De dieu, que es ton senhor,
Et t'a format de nien?
La trueia ten el mercat,
Selh que ab dieu se combat,
Qu'el n'aura tal guizardo
Com ac Judas lo fello.

Dieus verais, plens de doussor,
Senher, sias nos guiren;

Guardatz d'enfernal dolor
Peccadors e de turmen ;
E solvetz los del peccat
En que son pres e liat ;
E faitz lur verai perdo
Ab vera confessio (1).

On ne soupçonnera point notre troubadour d'avoir voulu faire sa cour aux seigneurs, en satirisant les gens d'église avec tant d'amertume. Dans un de ses sirventes, son fouet s'abat sur les épaules des premiers, qu'il cingle violemment. Injustice, fausseté, ivrognerie, irréligion, cupidité insatiable, c'est de quoi il les accuse. « Chez eux la « méchanceté est un honneur; le courage et la « courtoisie sont dans le mépris. Ils ne font aucun « cas de la probité, qu'ils regardent comme un « vain nom. Ils sont plus avides de proie que des « loups, et mentent plus impudemment que des « femmes perdues... » « Autrefois on chassait et « on pendait les traîtres comme les voleurs. On « les chérit aujourd'hui. »

Le poète invective contre la dépravation des mœurs en général. Plus il voit les hommes, dit-il,

(1) Raynouard, *loc. cit.*, T. IV, p. 357.

moins il fait cas d'eux ; plus il les examine, plus il les hait ; plus il les entend, moins il les croit. « Depuis le levant jusqu'au couchant, je fais « cette proposition à tout le monde : je promets « un besan (1) à tout homme loyal, pourvu que « chaque homme déloyal me donne un clou ; un « marc d'or au courtois, si le discourtois me « donne un denier ; un monceau d'or à chaque « homme vrai, si chaque menteur veut me donner « seulement un œuf. »

Daus Orient entro'l solelh colguam
Fas a la gent un covinent novelh ;
Al lial hom donarai un bezan
Si 'l deslials mi dona un clavelh ;
Et un marc d'aur donarai al cortes
Si 'l deschauzitz mi dona un tornes ;
Al vertadier darai d'aur un gran mon,
Si m don 'un huou quecx messongier que y son.

« J'écrirais sur un parchemin large comme la « moitié du pouce de mon gant, toutes les vertus « qui sont dans la plupart des hommes ; d'un « petit gâteau, je nourrirais tout ce qu'il y a « d'honnêtes gens ; mais si je voulais donner à

(1) Monnaie d'or.

« manger aux méchants, j'irais sans regarder, « criant partout : « Messieurs, venez manger « chez moi... »

Tota la ley qu'el pus de las gens an
Escriuri 'eu en un petit de pelh,
En la meitat del polguar de mon guan ;
E'ls pros homes paysseria d'un tortelh,
Quar ja pel pros no fora cars conres ;
Mas si fos hom que los malvatz pagues,
Cridar pogra, e non gardessetz on :
Venetz manjar li pro home del mon (1).

Dans un de ses sirventes, intitulé : *Aissi comensa la gesta de fra Peyre Cardinal*, notre troubadour est fulminant ; il annonce les plus terribles vengeances de Dieu aux prêtres, « si avant d'aller « à l'autel, ils ne se purifient de leurs crimes ; « aux seigneurs puissants, s'ils continuent de faire « des guerres et des procès pour satisfaire leur « cupidité aux dépens de la justice ; aux gouver- « neurs et aux magistrats qui font de leurs obli- « gations et de leurs droits le trafic le plus simo- « niaque ; aux prélats dont l'ambition empiète « sur l'autorité et les priviléges des seigneurs :

(1) Raynouard, *loc. cit.*, T. IV, p. 348.

« les excommunications qu'ils lancent sur les « autres retomberont sur eux-mêmes ; aux mé- « decins qui jugent par les veines, s'ils ne donnent « pas toute l'attention qu'ils doivent aux malades ; « aux apothicaires qui distribuent de mauvais « remèdes ; aux moines qui ne songent qu'à « manger, dormir et s'engraisser ; aux marchands « qui vendent à faux poids et fausse mesure ; « aux officiers des monnaies qui altèrent les « espèces ; aux laboureurs qui refusent de recon- « naître ceux dont ils tiennent leurs terres et qui « s'en approprient des portions ; aux gens de « journée qui se louent pour travailler et ne « font rien ; à ceux qui lèvent des tailles exorbi- « tantes sur leurs sujets et vassaux (1). »

. . . . . .

Lo papa veg falhir,
Car vol ric enriquesir
E'ls paubres no vol veyre ;
Lo aver vol reculhir,
E fay se gent servir ;
En draps daurats vol seyre,
E a'ls bos mercadiers,
Que dona per deniers

(1) Millot, *loc. cit.*, T. III, p. 262.

Avesquatz e maynada ;
Tramet nos ranatiers,
Quistans am lors letriers
Que dono perdo per blada,
Que fan pojezada.

Los cardenals ondratz
Estan apparelhatz
Tota la nuog e'l dia
Per tost far un mercat
Si voletz aavescat,
O voletz abadia,
Si lor datz gran aver
Els vos faran aver
Capel vermelh o crossa ;
Am for pauc de saber,
A tort o a dever,
Vos auretz renda grossa,
May que pauc dar no y noza.

Dels avesques m'es bel,
Car escorjon la pel
Als cappelas que an renda ;
Els vendo lor sagel,
En un pauc de cartel,
Dieu sab se y cal emenda !
E fan trop may de mal,
Que a un menestayral

Fan per deniers tonsura ;
Tot es mal cominal
A la cort temporal,
Que y pert sa drechura,
E la glieyza ne pejura.

Ades seran trop may
Clergues, pestres, so say,
Que no so boayralha ;
Cascus son par decay ;
Ben so letratz, so say,
Ja dire no m'o calha ;
Cascus son defalhens,
Que vendo sagramens
Et may que may las messas ;
Cant coffesso las gens
Laygas, non malmerens,
Donan lor grans destressas,
Non pas a preveyressas.

Los ordes fan semblan
De penedensa gran,
May per cert non fan gayre
Car mieilhs vivo dos tans
Que no fazian avans
En l'ostal de lor payra,
Mielhs vivo atressi ;

Mal fan com querenti,
Jotz l'abit fan la berta,
Et mo home mesqui
En orde meton si,
Car non an renda certa ;
Jotz l'abit fan cuberta.

Metges falces veg trops,
Que fan falsses yssarops,
Copas e medecinas ;
D'aqui raubo lor ops ;
Cascus volrian fos clops,
Car fan falssas doctrinas ;
Poticaris malvatz,
So consentens al fag,
E van per via torta,
E so tant maestratz
Que, am novels essagz,
An mota gen morta,
Pueys dizo aquo es sorta.

Falses avocatz veg
Que playdeio lo dreg
Per fort pauca de causa ;
Am semblanssa de dreg
Faran libel ses leg ;
De parlar non an pausa ;

Plaideiar l'auso fort,
E non volo acort
Mas que hom se desavenga ;
Tant home ric n'es mort,
Car els sosteno fort ;
Mala mort los estrenga,
E lor sarre la lenga !
. . . . . .
Defalhir veg lo rey,
Car te gens senes ley,
E es semblan de erransa,
May defalhis, so vech,
Car no te d'un an dreg
Mesuras e ballansas ;
E falh car vol levar
Subcidis, ni cambiar
Negun temps las monedas,
Al comu vol trencar
Costumas et mudar ;
Tant vol tondre sas fedas,
Que non lor layssa sedas.
. . . . . .
Mercadiers fan renou
Que aquels que vendo un huou
Els ne volo l'espera,
Els fan de blat vielh nou,
E del vedel fan buou...
Lo fals mercadier beu

Lo paubre cant li deu,
E del renou si clama ;
Tot jorn pren d'aquo sieu
Entro que dis tot es meu
E l'estam e la trama,
Adonc lo caytieu brama.

Menestayrals ribaus
So del gazanh tant caus,
Per que falsso lors obras,
E'ls vendo tant asaut,
E monto pretz tant naut
Que trobo largas sobras ;
E'ls vendo ses merce,
E dizo, per ma fe,
A autre non o dera,
E quant pagues dese ;
Els vos contaren be
So qu'el pretz guazanhera.
A mon vol Dieus s'en vengera (1).

A côté de cette satire vengeresse, nous trouvons dans les poésies de Pierre Cardinal une pièce des plus singulières : c'est un sirvente fait pour être présenté à Dieu au jour du jugement, en cas qu'il veuille le damner ; un plaidoyer qu'il se

(1) Raynouard, *Lexique roman*, T. Ier, p. 464.

propose de débiter, au grand étonnement du paradis, pour obtenir miséricorde, eu égard aux invectives auxquelles il s'est livré toute sa vie contre les méchants.

Pierre Cardinal fut, sans contredit, le troubadour le plus fécond ; la Bibliothèque Nationale possède quatre-vingts pièces de lui.

Larousse (1), sur la foi de Nostradamus, qui est rarement d'accord avec nos manuscrits, dit qu'il enseigna la poésie à Tarascon sur la fin de sa vie, et qu'il mourut en 1306.

Nostradamus, après l'avoir fait naître de parents pauvres, dans un château nommé Argense, près de Beaucaire, rapporte, en effet, que notre troubadour vint habiter Tarascon, où il eut une pension sur les deniers municipaux pour enseigner les lettres aux jeunes gens, et qu'il mourut à Naples en 1306. Dans les nombreuses pièces de notre poète, on ne trouve pas un mot qui confirme ces détails. La date de sa mort indiquée par Nostradamus doit être à peu près exacte, car l'historien provençal assure qu'il vécut environ cent ans (2).

(1) *Dictionnaire du XIXe siècle.*
(2) Millot, *loc. cit.*, T. III, p. 271.

XVIII

Vincent de Viviers

propose de débiter, au grand étonnement du paradis, pour obtenir miséricorde, eu égard aux invectives auxquelles il s'est livré toute sa vie contre les méchants.

Pierre Cardinal fut, sans contredit, le troubadour le plus fécond ; la Bibliothèque Nationale possède quatre-vingts pièces de lui.

Larousse (1), sur la foi de Nostradamus, qui est rarement d'accord avec nos manuscrits, dit qu'il enseigna la poésie à Tarascon sur la fin de sa vie, et qu'il mourut en 1306.

Nostradamus, après avoir dit que, de parents pauvres, dans un château nommé Argeose, près de Beaucaire, rapporte, en effet, que notre troubadour vint habiter Tarascon, où il eut une pension sur les deniers municipaux pour enseigner les lettres aux jeunes gens, et qu'il mourut à Naples en 1306. Dans les nombreuses pièces de notre poète, on ne trouve pas un mot qui confirme ces détails. La date de sa mort indiquée par Nostradamus doit être à peu près exacte, car l'historien provençal assure qu'il vécut environ cent ans (2).

(1) *Dictionnaire du XIXe siècle.*
(2) Millot, *loc. cit.*, T. III, p. 271.

VINCENT DE VIVIERS

Parmi les troubadours du Vivarais, nous voyons figurer, à la page 243 de l'*Annuaire de l'Ardèche* de 1856 un Vincent de Viviers. C'est probablement l'auteur d'une tenson assez obscure avec Giraud et un marquis, sur les mérites et les inconvénients de l'amour :

De so don yeu soy doptos
Me diatz vostr' entendensa,
Guiraut, pus es amoros ;
A razon ni conoisensa
L'amor don vos aug parlar,
Car mon senhor n'aug clamar
Que ditz c'un an l'a o dos
Servida que non l'es pros (1).

(1) Raynouard, *loc. cit.*, T. V, p. 451.

XIX

UN MOT SUR LES COURS D'AMOUR

XIX

SUR LES COURS D'AMOUR

UN MOT SUR LES COURS D'AMOUR

DANS les usages galants de la chevalerie, dans les jeux spirituels des troubadours, on distinguait le talent de soutenir et de défendre des questions délicates et controversées, ordinairement relatives à l'amour; l'ouvrage où les poètes exerçaient ainsi la finesse et la subtilité de leur esprit s'appelait TENSON, du latin *contensionem,* dispute, débat. On lit dans le comte de Poitiers :

« Et si vous me proposez un jeu d'amour, je « ne suis pas assez sot que de ne pas choisir la « meilleure question. »

Mais ces tensons auraient été des compositions aussi inutiles que frivoles, si quelque compagnie, si une sorte de tribunal n'avait eu à prononcer sur les opinions des concurrents.

André, chapelain de la cour royale de France, qui vivait vers 1170, nous a laissé un ouvrage intitulé : *Livre de l'art d'aimer et de la réprobation*

de l'amour, où l'on trouve les preuves évidentes de l'existence des cours d'amour durant le XIIe siècle, c'est-à-dire de l'an 1150 à l'an 1200 (1). On y trouve la preuve que les dames rendaient des jugements sur les matières d'amour.

L'auteur cite les cours d'amour :

Des Dames de Gascogne ;

D'Ermengarde, vicomtesse de Narbonne ;

De la reine Eléonore ;

De la comtesse de Champagne ;

Et de la comtesse de Flandres.

Les troubadours et Nostradamus, leur historien, parlent des cours établies en Provence ; elles se tenaient à Pierrefeu, à Signe, à Romanin, à Avignon. Nostradamus nomme les dames qui jugeaient dans ces cours, et il nous a transmis les détails qui concernent celles établies en Provence.

« Les tensons, dit-il, estoyent disputes d'a-
« mours qui se faisoyent entre les chevaliers et
« dames poètes entreparlans ensemble de quelque
« belle et subtille question d'amours, et où ils ne
« s'en pouvoyent accorder ; ils les envoyoyent

(1) Raynouard, *Choix des poésies*, T. II, p. LXXX.

« pour en avoir la définition aux dames illustres « présidentes, qui tenoyent cour d'amour ouverte « et planière à Signe et à Pierrefeu ou à Ro- « manin, ou à autres, et là-dessus en faisoyent « arrests qu'on nommait LOUS ARRESTS D'A- « MOURS (1). »

A l'article de Geoffroi Rudel, il rapporte que le moine des Iles d'Or, dans son catalogue des poètes provençaux, fait mention d'une tenson entre Giraud et Peyronnet, et il ajoute :

« Finalement, voyant que ceste question estoit « haulte et difficile, ilz l'envoyèrent aux dames « illustres tenans cour d'amour à Pierrefeu et à « Signe, qu'estoit cour planière et ouverte, pleine » d'immortelles louanges, ornée de nobles dames « et de chevaliers du pays pour avoir détermi- « naison d'icelle question. »

La tenson entre Giraud et Peyronnet se trouve dans les manuscrits qui nous restent des pièces des troubadours.

Giraud dit : « Je vous vaincrai pourvu que la « *cour* soit loyale... Je transmets ma tenson à

(1) Jean de Nostradamus, *Vie des plus célèbres et anciens poètes provençaux*, p. 15.

« Pierrefeu, où la belle tient COUR D'ENSEIGNE-
« MENT (1). »

Et Peyronnet répond : « Et moi, de mon côté,
« je choisis pour juge l'honorable château de
« Signe (2). »

Les dames qui présidaient à la cour d'amour de Pierrefeu étaient :

« Stephanette, dame de Baulx, fille du comte
« de Provence ;
« Adalazie, vicomtesse d'Avignon ;
« Alalette, dame d'Ongle ;
« Hermyssende, dame de Posquières ;
« Bertrane, dame d'Urgon ;
« Mabille, dame d'Yères ;
« La comtesse de Dye ;
« Rostangue, dame de Pierrefeu ;
« Bertrane, dame de Signe ;
« Jausserande de Claustral (3).

(1) Vencrai vos, sol la *cort* lial sia...
A Pergafuit tramet mon partiment,
O la bella fai *cort d'enseignament*.

(2) E ieu volrai per mi al jugjament
L'onrat castel de Sinha...
Giraud et Peyronnet.

(3) Nostradamus, p. 27.

Lorsque les troubadours n'étaient pas à portée d'une cour d'amour, ou lorsqu'ils croyaient rendre un hommage agréable aux dames, en les choisissant pour juger les questions galantes, ils nommaient à la fin des tensons les dames qui devaient prononcer, et qui formaient un tribunal d'arbitrage, une cour d'amour spéciale.

Ainsi, dans une tenson entre Prevost et Savari de Mauléon, ces troubadours nomment trois dames pour juger la question agitée : Guillemette de Benaut, Marie de Ventadour et la dame de Montferrat.

Plusieurs autres tensons donnent les noms de dames arbitres que choisissent les troubadours, parmi lesquels nous voyons figurer :

Azalaïs et la dame Conja ;

Cécile ;

Béatrix d'Est et Émilie de Ravenne ;

La comtesse de Savoye ;

Marie d'Aumale (1).

Assez souvent des chevaliers étaient associés aux dames, pour prononcer sur les questions débattues dans les tensons.

(1) Raynouard, *loc. cit.*, T. II, p. XCVII.

Gaucelm Faidit et Hugues de la Bachèlerie soumettent la décision à Marie de Vendatour et au Dauphin.

Enfin, le jugement des tensons était quelquefois déféré seulement à des seigneurs, à des troubadours, et même à un seul.

Estève et son interlocuteur choisissent les seigneurs Ebles et Jean.

Gaucelm Faidit et Perdigon s'en rapportent au dauphin d'Auvergne seul.

Le dauphin d'Auvergne et Perdigon choisissent le troubadour Gaucelm Faidit pour juge (1).

Les cours d'amour étaient composées d'un grand nombre de dames. Dans un arrêt de 1174, de la cour de la comtesse de Champagne, il est dit : « Ce jugement que nous avons porté avec « une extrême prudence, et appuyé de l'avis d'un « *très grand nombre de dames.* »

Dans un autre jugement, on lit : « Le cheva- « lier, pour la fraude qui lui avait été faite, « dénonça toute cette affaire à la comtesse de « Champagne, et demanda humblement que ce

(1) Raynouard, *loc. cit.*, T. II, p. XCVIII.

« délit fut soumis au jugement de la comtesse de « Champagne et des *autres dames*.

« La comtesse ayant appelé autour d'elle « *soixante dames* rendit ce jugement (1). »

Nostradamus nomme un nombre assez considérable de dames qui siégeaient dans les cours de Provence. Parmi celles qui siégeaient à la cour de Romanin, il nomme :

« Phanette de Gantelmes, dame de Romanin ;
« La marquise de Malespine ;
« La marquise de Saluces ;
« Clarette, dame de Baulx ;
« Laurette de Sainct Laurens ;
« Cécille Rascasse, dame de Caromb ;
« Hugonne de Sabran, fille du comte de For-« calquier ;
« Heleine, dame de Mont-Pahon ;
« Ysabelle des Borilhons, dame d'Aix ;
« Ursyne des Ursières, dame de Montpellier ;
« Alaette de Meolhon, dame de Curban ;
« Elys, dame de Meyrarques (2). »

Nous avons donné le nom des dames qui

(1) Raynouard, *loc. cit.*, T. II, p. XCIX.
(2) Nostradamus, p. 131.

siégeaient à la cour de Pierrefeu ; voici enfin la composition de la cour d'Avignon :

« Jehanne, dame de Baulx ;
« Huguette de Forcalquier, dame de Trects ;
« Briande d'Agoult, comtesse de la Lune ;
« Mabille de Villeneufve, dame de Vence ;
« Béatrix d'Agoult, dame de Sault ;
« Ysoarde de Roquefueilh, dame d'Ansoys ;
« Anne, vicomtesse de Tallard ;
« Blanche de Flassans, surnommée Blanka-
« flour ;
« Doulce de Moustiers, dame de Clumane ;
« Antoinette de Cadenet, dame de Lambesc ;
« Magdalène de Sallon, dame dudict lieu ;
« Rixende de Puyverd, dame de Trans (1). »
« Guillen et Pierre Balbz et Loys des Lascaris,
« comtes de Vintimille, de Tende et de la Brigue,
« personnages de grand renom, estans venus de
« ce temps en Avignon visiter Innocent VI du
« nom, pape, furent ouyr les deffinitions et sen-
« tences d'amour prononcées par ces dames ; les-
« quelz esmerveillez et ravis de leurs beaultées et
« savoir furent surpris de leur amour. »

(1) Nostradamus, p. 217.

Les preuves diverses et multipliées ne laissent pas le moindre doute sur l'existence ancienne et prolongée des cours d'amour.

On les voit exercer leur juridiction, soit au nord, soit au midi de la France, depuis le milieu du XIIe siècle, jusques après le XIVe (1).

La grande édition in-4° de *Mireille* (2) contient, en tête du chant troisième, une gravure représentant la comtesse de Die tenant cour d'amour à Romanin.

Antan, di pin souto lou tèume,
Ansin Faneto de Gantèume
Deviè parla segur, quand soun front estela
De Roumanin et dis Aupiho
Enluminavo li mountiho ;
Ansin la coumtesso de Dio
Quand teniè court d'amour, segur deviè parla (3).

(1) Raynouard, *loc. cit.*, T. II, p. XCVI.
(2) Paris, Hachette, 1884.
(3) Page 62.

TABLE DES MATIÈRES

		PAGES
	INTRODUCTION	V
I.	La comtesse de Die	3
II.	Rambaud d'Orange	27
III.	Ogiers ou Augier	37
IV.	Pons de Montlaur	45
V.	Garin d'Apchier	50
VI.	Pons de Capdueil	67
VII.	Albertet de Gap	79
VIII.	Bierris de Romans	85
IX.	Garin le Brun	89
X.	Guillaume de Balazuc	97
XI.	Pierre de Barjac	109
XII.	Perdigon	119
XIII.	Guillaume Magret	131
XIV.	Folquet de Romans	139
XV.	Guillaume de Saint-Didier et Gausseran de Saint-Leydier	147

XVI. Guillaume Adhémar 163
XVII. Pierre Cardinal..... 173
XVIII. Vincent de Viviers..... 199
XIX. Un mot sur les cours d'amour 203

Achevé d'imprimer le 10 septembre 1888

par E. Cagniard imprimeur à Rouen

pour Maisonneuve et Ch. Leclerc

libraires-éditeurs

à Paris

DU MÊME AUTEUR

Les Ballons, depuis leur invention jusqu'au dernier siège de Paris, in-8°, Aubenas, 1872.

Recherches sur les anciennes Sociétés et Corporations de la France méridionale, in-8°, Paris, 1873.

Mes Notes sur le Vivarais *(documents inédits)*, in-8°, Privas, 1873.

Vals. — Son origine, ses progrès, son avenir, lu à la Sorbonne au Congrès des Sociétés savantes, en 1873, in-8°, Aubenas, 1874.

Recherches sur les Pierres mystérieuses du Vivarais et du Dauphiné, in-8°, Paris, 1874 *(avec figures)*. Cet ouvrage a valu à son auteur les éloges et remercîments de l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*.

Dictons et Sobriquets populaires du Vivarais, in-8°, Marseille, 1874.

Nos pères. — Proverbes et Maximes populaires du Vivarais, in-8°, Privas, 1875.

Croyances et Superstitions populaires du Vivarais, in-8°, Montpellier, 1876.

Histoire des Poètes du Vivarais *(documents inédits)*, in-8°, Paris, 1877.

Établissement de l'Imprimerie dans le Vivarais, in-8° *(illustré de marques typographiques)*, Vienne, 1877.

Le Vivarais a la Représentation nationale (depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours), in-8°, Paris, 1880.

De Launay, comte d'Antraigues, écrivain et agent politique, sa vie et ses œuvres, in-8°, Privas, 1882 (couronné par la *Société d'Agriculture, Sciences, Lettres et Arts de l'Ardèche*).

Olivier de Serres, seigneur du Pradel, *Sa vie et ses travaux*, gr. in-8° illustré de gravures et fac-simile, Paris, 1886 *(Couronné par la Société nationale d'Agriculture de France)*.

En vente chez les mêmes Éditeurs

LES LITTÉRATURES POPULAIRES

DE TOUTES LES NATIONS

TRADITIONS, LÉGENDES, CONTES, CHANSONS,
PROVERBES, DEVINETTES, SUPERSTITIONS

Charmants volumes petit in-8° écu, imprimés avec soin en caractères elzéviriens, avec fleurons, lettres ornées, etc. Tirage à petit nombre sur papier de fil fabriqué à la cuve spécialement pour cette collection ; cartonnés toile et non rognés.

---

29 volumes sont parus. Prix de chaque volume : 7 fr. 50

Parmi les collaborateurs de cette intéressante publication nous citerons MM. G. MASPERO, membre de l'Institut ; J.-F. BLADÉ, correspondant de l'Institut ; J. VINSON, professeur à l'École des Langues orientales ; F.-M. LUZEL, lauréat de l'Académie française ; J.-B. WECKERLIN, bibliothécaire du Conservatoire ; E. ROLLAND ; P. SÉBILLOT ; H. CARNOY ; F. CERTOUX ; J. FLEURY ; ÉMILE PETITOT, missionnaire ; BAISSAC ; SAUVÉ, etc.